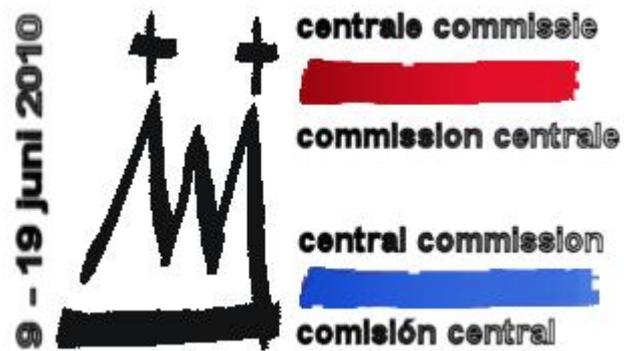


COMMISSIONS CENTRALES

Tilburg 9-19 juin 2010



PARTICIPANT(E)S AUX COMMISSIONS CENTRALES 2010

1 **Abbé Général,** Dom EAMON Fitzgerald

Membres de la Commission de Coordination :

2 Promoteur Dom BERNARDO Bonowitz
3 Promotrice Mère BENEDICT Thissen
4 Vice-Promoteur Dom ALEJANDRO Castro
5 Vice-Promotrice Mère MARIE Fahy
6 3^{ème} membre Dom DANIEL Hombergen
7 Mère MARIE-PASCALE Dran

Supérieurs / Supérieures délégué(e)s des Régions :

8 CAN Dom BEDE Stockill, Calvaire
9 CNE Dom ARMAND Veilleux, Scourmont
10 ISLES Dom PETER Garvey, Bolton
11 NED Dom MANU Van Hecke, Sint Sixtus
12 ORIENS Dom FILOMENO Cinco, Guimaras
13 Mère CECILIA Aoki, Tenshien
14 RAFMA Dom CHARLES Amihere, Bamenda
15 Mère FLORENÇA Kalumbo Raimondo, Huambo
16 RE Dom ISIDORO Anguita Fontecha, Huerta
17 RéCiF Mère MARIE-CHRISTINE Vilmain, Le Rivet
18 REI Dom PATRICK Olive, Sept-Fons
19 REM Mère ANNE-EMMANUELLE Devêche, Blauvac
20 REMILA Mère AURORA Chávez, El Encuentro
21 Dom JUAN ANTONIO Sánchez, Jarabacoa
22 US Mère KATHY de VICO, Redwoods

Membres du Conseil de l'Abbé Général :

23 Dom TIMOTHY Kelly, Procureur
24 Mère DANIELÉ Levrard
25 Mère REGINA Nebo
26 Dom SANTIAGO Fidel Ordoñez
27 Dom DAVID Lavich

Invité(e)s :

Dom BERNARDUS Peeters, Abbé du monastère qui accueille les Commissions
Pour quelques jours : Sr PAMELA Clinton, Secrétaire Centrale pour la formation

Interprètes :

28 Français-Anglais Dom Casimir Bernas, Holy Trinity
29 Français-Espagnol Père José Luis Monge, Viaceli
30 Anglais-Français Sœur Laurence Gouezin, Campénéac
31 Anglais-Espagnol Père Laurence Curran, Valdedios/Sobrado
32 Espagnol-Français Frère Xavier Morales, Acey
33 Espagnol-Anglais Père Martin Charles, Miraflores

Secrétaires :

34 Anglais Père William Dingwall, Casa Generalizia/Val Notre-Dame
35 Français Sœur M. Madeleine Gendry, Échourgnac
36 Espagnol Sœur MariaSther Briso-Montiano, Carrizo/Whrentham

INTRODUCTION

L'Abbé Général ouvre la réunion : « Bienvenue à tous au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ». Il remercie Dom Bernardus et sa communauté d'accueillir cette réunion à laquelle il participera. Dom Eamon remercie aussi les représentants des Régions pour le bon travail fait en préparation de cette réunion.

Mère Benedict, élue promotrice à la dernière RGM, modère cette première partie de la réunion, ce que feront les autres membres de la commission de coordination, à tour de rôle. La principale tâche des Commissions Centrales est de coordonner les suggestions des Conférences Régionales ; d'établir le programme de la Réunion Générale Mixte de 2011 (RGM) et de décider de la manière dont les questions au programme seront préparées avant la RGM et de leur assigner une procédure convenable pour les traiter à la RGM.

Il y a 27 votant(e)s : 16 pour la Commission Centrale des Abbés
12 pour la Commission Centrale des Abbesses

L'Abbé Général vote dans les deux Commissions

Les votes se font à mains levées sauf pour les élections de personnes qui se font par bulletin secret.

Les Commissions Centrales à Cardeña en 2008 ont pris les deux votes suivants :

vote 35

Nous suggérons que pour permettre aux Commissions Centrales d'accomplir de manière plus créative leur fonction, elles ne se limitent pas, dans l'établissement du programme de la RGM, aux votes des conférences régionales.

oui 23 non 1 abs 1 proposition acceptée

vote 36

Pour ce faire, au début de leurs réunions, les membres des commissions centrales pourraient consacrer un temps suffisant pour identifier et approfondir les thèmes principaux auxquels les régions sont affrontées.

oui 21 non 1 abs 3 proposition acceptée

Puisque ce n'était pas précisé pour quelle réunion des Commissions Centrales ces votes étaient valables, cela peut être appliqué ici. (Cela vaut seulement pour les réunions des CC, pas pour la RGM).

I. PRÉPARATION DE LA RGM

1. Rapports de maison

1.1 Rédaction

Quatre Régions ont parlé de cette question et demandé que les rapports abordent explicitement la question de la formation dans les communautés. Mais il ne faut pas non plus se focaliser uniquement sur ce thème en négligeant ce qui se passe concrètement dans la vie de la communauté. Ce thème de la formation doit apparaître dans le rapport. Celui-ci doit examiner comment la communauté vit sa vie monastique et comment elle est capable de transmettre le charisme.

VOTE 1

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT DE TRAVAIL POUR AIDER LES COMMUNAUTÉS À PRÉPARER LEUR RAPPORT DE MAISON

OUI 14 NON 9 ABS 3 **Proposition acceptée**

VOTE 2

NOUS SOUHAITONS QUE LE DOCUMENT QUI AIDERA LES COMMUNAUTÉS À RÉDIGER LEUR RAPPORT DE MAISON SOIT :

- bref,
- qu'il comporte des questions stimulantes sur les divers domaines de la vie monastique du point de vue de la formation
- qu'il soit une aide et non une directive,
- qu'il tienne compte du vote 3 ci-dessous des Commissions Centrales 2010

OUI 27 **Unanimité** **Proposition acceptée**

VOTE 3

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE MAISON PARTAGENT AVEC L'ORDRE LA SITUATION RÉELLE DE LA COMMUNAUTÉ

OUI 27 **Unanimité** **Proposition acceptée**

VOTE 4

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE MAISON ABORDENT LA QUESTION DE LA FORMATION DE FAÇON CONCRÈTE

OUI 21 NON 2 ABS 4 **Proposition acceptée**

VOTE 5

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE MAISON ABORDENT L'EXPÉRIENCE MONASTIQUE VÉCUE DU POINT DE VUE DE LA FORMATION

OUI 20 NON 2 ABS 5 **Proposition acceptée**

Mise en candidature et élection pour l'auteur du document qui devrait aider les communautés dans la rédaction de leur rapport de maison :

M. Danièle, Casa Generalizia	4	
M. Anne-Emmanuelle, Blauvac		
P. Carlos, Sobrado	19	élu
Dom Armand, Scourmont	3	
Dom Manu, St Sixtus		
Dom Bernardus, Tilburg		
Dom Bernardo Olivera, Azul		
Dom David, Tarrawarra		

1.2 Traitement des Rapports de maison

VOTE 6

NOUS SOUHAITONS AVOIR PENDANT LES COMMISSIONS CENTRALES ACTUELLES UNE COMMISSION *AD HOC* POUR ÉTABLIR LA PROCÉDURE SELON LAQUELLE SERONT ÉTUDIÉS LES RAPPORTS DE MAISON DANS LES COMMISSIONS MIXTES

OUI 24 NON 1 ABS 2 **Proposition acceptée**

Cette Commission *ad hoc* sera élue pour retravailler le texte voté aux Commissions Centrales de 2007.

Sont élu(e)s : Dom Armand
Dom Isidoro
M. Danièle

Après deux échanges avec les membres des Commissions Centrales, Dom Armand présente le texte définitif en expliquant les modifications par rapport au texte voté à la réunion de Cardeña en suivant les indications données ici dans l'échange.

- Tout est regroupé dans un seul texte, alors qu'en 2008 il y avait aussi un guide pratique. Les textes à caractère plus exhortatifs sont insérés en caractères plus petits.
- Le Père Immédiat est mentionné au moment de la rédaction (1.1), dans le travail des commissions (2.1.1 et 2.2.1) et dans le suivi (2.3.3). Il est toujours consulté par la commission avant l'étude du rapport de sa maison-fille.
- Le supérieur de la maison dont on étudie le rapport est toujours invité à s'exprimer devant la Commission qui fait cette étude.
- Il semble que la Commission de liaison n'ait plus sa raison d'être. Les secrétaires de commission peuvent remettre les décisions prises à la Commission de coordination par l'intermédiaire de sa/son secrétaire. La Commission de coordination décidera alors ce qui doit être communiqué à l'Assemblée plénière.
- Pour les cas plus délicats les Commissions demanderont à la Commission de Coordination de créer une Commission *ad hoc* qui communiquera le résultat de ses travaux à sa Commission.

Le document « Les Rapports de maison et leur traitement à la RGM » se trouve en Annexe I

VOTE 7

NOUS ACCEPTONS LE TEXTE POUR LE TRAITEMENT DES RAPPORTS DE MAISON À LA RGM 2011

OUI 27

Unanimité

Proposition acceptée

1.3 Les commissions mixtes

La plupart des Régions ont parlé de cette question. Les points soulevés sont les suivants :

- La procédure de 2008 qui confiait d'abord aux Régions l'étude des Rapports de maison et ne confiait aux Commissions que quelques rapports, n'a pas donné satisfaction.
- Le rôle des Régions dans cette procédure de 2008 n'était pas clair et il a pris beaucoup de temps.
- Le rôle pastoral des Régions s'exerce mieux au sein des réunions régionales. A la RGM le pouvoir des Régions n'est pas précis.
- La réalité régionale est importante mais elle n'a aucun pouvoir juridique.
- Pour étudier le rapport d'une maison, une commission a toujours la possibilité de faire venir d'autres personnes de la même région que cette maison pour mieux comprendre la situation, en particulier le Président de la région de la maison en question.
- Il est important que l'Assemblée plénière ait une idée claire de la situation de chaque maison, même sous forme de synthèse pour les communautés sans réels problèmes.
- Les Commissions ne devraient pas pouvoir prendre de décisions importantes sans que le Chapitre Général en soit informé car la responsabilité finale revient au Chapitre.
- Les situations plus complexes devraient être mentionnées à la Commission de coordination qui pourrait établir la formation d'une Commission *ad hoc*, après consultation de l'Abbé Général et de son Conseil.
- C'est normalement le Père Immédiat qui assure le suivi d'une décision concernant sa maison-fille, mais s'il est lui-même impliqué, la Commission devra indiquer qui suivra le processus.

VOTE 8

NOUS SOUHAITONS QUE TOUS LES RAPPORTS DE MAISON SOIENT ÉTUDIÉS PAR LES COMMISSIONS MIXTES

OUI 27 Unanimité Proposition acceptée

VOTE 9

NOUS SOUHAITONS QUE LES COMMISSIONS MIXTES AIENT LE POUVOIR DES CHAPITRES GÉNÉRAUX POUR PRENDRE DES DÉCISIONS QUAND ELLES ÉTUDIENT LES RAPPORTS DE MAISON

OUI 20 NON 5 ABS 2 Proposition acceptée

VOTE 10

NOUS SOUHAITONS QUE TOUTES LES DÉCISIONS PRISES AU NOM DES CHAPITRES GÉNÉRAUX PAR UNE COMMISSION MIXTE SOIENT COMMUNIQUÉES EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

OUI 25 NON 0 ABS 1 Proposition acceptée

VOTE 11

NOUS SOUHAITONS QUE LORSQU'UNE SITUATION VRAIMENT COMPLEXE SE PRÉSENTE, LA COMMISSION MIXTE LA TRANSMETTE À LA COMMISSION DE COORDINATION QUI ÉTABLIRA UNE COMMISSION *AD HOC* COMPOSÉE DE PERSONNES CHOISIES EN FONCTION DE LEUR EXPÉRIENCE ET DE LEUR CAPACITÉ À INTERVENIR DANS CETTE SITUATION PARTICULIÈRE

OUI 23 NON 2 ABS 2 Proposition acceptée

VOTE 12

NOUS SOUHAITONS QUE POUR ÉTABLIR CETTE COMMISSION *AD HOC* LA COMMISSION DE COORDINATION CONSULTE TOUJOURS L'ABBÉ GÉNÉRAL ET SON CONSEIL

OUI 17 NON 1 ABS 8 Proposition acceptée

VOTE 13

NOUS SOUHAITONS QUE LE SUIVI DES DÉCISIONS PRISES PAR UNE COMMISSION MIXTE SOIT NORMALEMENT ASSURÉ PAR LE PÈRE IMMÉDIAT ; SI CELA N'EST PAS OPPORTUN, LA COMMISSION INDIQUERA À QUI REVIENT LA CHARGE D'ASSURER LE SUIVI

OUI 14 NON 9 ABS 2 Proposition acceptée

Délégués**VOTE 14**

NOUS SOUHAITONS QUE LES DÉLÉGUÉS AIENT LE DROIT DE VOTE DANS LES COMMISSIONS MIXTES QUAND ELLES PRENNENT DES DÉCISIONS AU NOM DES CHAPITRES GÉNÉRAUX

OUI 13 NON 10 ABS 4 Proposition acceptée

1.4 Document sur l'« état de l'Ordre »

Beaucoup ont exprimé le désir de produire encore en 2011 un document sur l'« état de l'Ordre ». Il s'agit de savoir si nous désirons un tel document, comment il doit être fait, par qui et à quel moment.

Seulement quelques régions ont parlé de ce sujet durant leur réunion régionale.

- Quand on parle de synthèse, il ne s'agit pas seulement des Rapports de maison, mais de tout ce qui s'est passé durant la Réunion. Ce genre de document est utile pour que les supérieurs puissent le ramener à la fin du Chapitre dans leur communauté.
- À la dernière RGM la commission *ad hoc* élue pour ce travail a trouvé difficile de le faire durant le Chapitre.

- Mais il faudrait aussi souligner ce qui est apparu de neuf dans la RGM et qui rendrait possible l'ouverture de nouveaux chemins pour l'Ordre.
- Si nous voulons un document « prophétique », plus élaboré, il est préférable de le faire après la RGM, peut-être par l'Abbé Général et son conseil, avec quelques capitulants.

Comme ce document est d'abord une synthèse des Rapports de maison et des principaux thèmes surgis durant la RGM, il a été décidé de le préparer après les Chapitres. Ce travail sera fait par l'Abbé Général et son Conseil, avec deux capitulants élus au début de la RGM.

Bien que les votes suivants reflètent généralement le désir des Régions, il n'y a pas eu de consensus pour la manière dont ce document devrait être préparé. Trois régions voulaient que le document soit lu à la fin de la RGM, comme une sorte de conclusion de toute la procédure, et une région ajoutait qu'il devrait être rédigé et approuvé par la RGM. Quatre régions, au contraire, étaient favorables à ce qu'il soit rédigé après la RGM. Trois régions désiraient que l'Abbé Général et son Conseil supervisent ce document et une région a suggéré qu'il y ait aussi deux capitulants (un abbé et une abbesse) choisis par la RGM.

VOTE 15

NOUS SOUHAITONS QUE SOIT RÉDIGÉ UN DOCUMENT SUR L'ÉTAT DE L'ORDRE

OUI 23 NON 2 ABS 1 **Proposition acceptée**

VOTE 16

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT UNE SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DES RAPPORTS DE MAISON

OUI 15 NON 10 ABS 2 **Proposition acceptée**

VOTE 17

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT PRINCIPALEMENT UNE SYNTHÈSE DES SUJETS ET DES PRINCIPAUX ASPECTS QUI AURONT ÉMERGÉ PENDANT LA RGM

OUI 17 NON 5 ABS 4 **Proposition acceptée**

VOTE 18

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SUR L'ÉTAT DE L'ORDRE SOIT RÉDIGÉ PENDANT LA RGM

OUI 12 NON 13 ABS 2 Proposition refusée

NOUS SOUHAITONS QUE LA COMMISSION QUI DEVRA RÉDIGER CE DOCUMENT SOIT COMPOSÉE DE TROIS CAPITULANTS

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT RÉDIGÉ APRÈS LA RGM

Il n'a pas été nécessaire de prendre ces votes

VOTE 19

NOUS DÉSIRONS QUE CE DOCUMENT SOIT RÉDIGÉ APRÈS LA RGM SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ABBÉ GÉNÉRAL ET DE SON CONSEIL.

OUI 10 NON 11 ABS 4 Proposition refusée

VOTE 20

NOUS SOUHAITONS QUE LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT SOIT CONFIEE À L'ABBÉ GÉNÉRAL, SON CONSEIL ET DEUX CAPITULANTS (ABBÉ ET ABBESSE) ÉLUS PAR LA RGM AU DÉBUT DE CELLE-CI

OUI 17 NON 1 ABS 9 **Proposition acceptée**

2. Rapports des régions

- Le désir d'avoir un Rapport de région à chaque RGM n'est pas partagé par tous. En particulier les régions Oriens et RAFMA ont de la difficulté à faire ce travail. Car ces deux régions sont très diversifiées (culture, langue).
- Il serait bon de centrer ces Rapports sur la formation et qu'ils expriment la réalité vécue sur ce point depuis dix ans environ : activités, besoins etc. (REMILA)
- D'autres Régions ne désirent pas inclure ce thème dans leur Rapport, et surtout ne pas s'y limiter. Les rapports devraient présenter les faits significatifs intervenus depuis la dernière RGM et leur longueur devrait être limitée (CNE et RE).
- Ces Rapports doivent éviter de se présenter comme une synthèse des rapports de maison de la Région (RE)
- Il est normal de donner du temps aux Conférences régionales durant la RGM, mais il faut éviter d'y traiter des thèmes mis au programme, à cause du risque de former des groupes d'influence, ce qui dénaturerait la fonction des Chapitres Généraux.
- Durant la RGM le rôle des Régions n'est pas clair, car elles ont seulement un pouvoir pastoral. On pourrait étudier la possibilité de donner aux Régions un pouvoir juridique durant les réunions régionales pour prendre des décisions et régler des problèmes au sein de la Région.

VOTE 21

NOUS SOUHAITONS AVOIR DES RAPPORTS DE RÉGION À LA RGM 2011

OUI 16 NON 11 ABS 0 **Proposition acceptée**

VOTE 22

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION PRÉSENTENT LES POINTS PRINCIPAUX QUI ÉMERGENT DES RAPPORTS DE MAISON DE LA RÉGION

OUI 18 NON 8 ABS 1 **Proposition acceptée**

VOTE 23

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION PRÉSENTENT LA RÉALITÉ DE LA FORMATION DANS LA RÉGION

OUI 21 NON 3 ABS 3 **Proposition acceptée**

VOTE 24

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION PRÉSENTENT LA RÉALITÉ DE LA FORMATION DURANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES

OUI 0 NON 25 ABS 2 Proposition refusée

VOTE 25

NOUS SOUHAITONS QUE LA LONGUEUR DES RAPPORTS DE RÉGION SOIT LIMITÉE À UNE PAGE MAXIMUM

OUI 24 NON 1 ABS 2 **Proposition acceptée**

VOTE 26

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION SOIENT PRÉPARÉS AVANT LA RGM 2011

OUI 27 **Unanimité** **Proposition acceptée**

VOTE 27

NOUS SOUHAITONS QUE LES RÉGIONS PRÉSENTENT LEUR RAPPORT AU DÉBUT DE LA RGM

OUI 24 NON 0 ABS 3 **Proposition acceptée**

3. Thème principal de la RGM : La formation

La formation comme transmission de vie sera le thème principal de la prochaine RGM. Les Régions ont réfléchi sur ce sujet et chaque délégué de région a partagé au cours de l'échange dans les Commissions Centrales, le fruit des réflexions faites dans sa réunion régionale.

En général on a choisi une approche pratique et concrète plutôt que théorique, du thème de la formation. Particulièrement ce fut un choix des régions USA et CNE. C'était aussi évident dans les votes pris par les régions NED et ISLES, chacune d'elles ayant demandé que soit étudiée la relation entre les aspects de notre vie quotidienne et la formation. La REI avait aussi mentionné « les questions concrètes et urgentes ». Cette orientation a été confirmée par un vote :

VOTE 28

NOUS SOUHAITONS QUE LE THÈME DE LA FORMATION COMME TRANSMISSION DE VIE SOIT TRAITÉ DE FAÇON CONCRÈTE ET PRATIQUE PLUTÔT QUE DE FAÇON ABSTRAITE ET THÉORIQUE

OUI 27

Unanimité

Proposition acceptée

Durant l'échange on a mis l'accent sur le fait que la vie cistercienne est formative en elle-même et qu'il serait utile cependant de réfléchir aux différents aspects de notre vie monastique concrète en termes de valeur formative. On demandera aux Commissions mixtes de réfléchir à cela.

VOTE 29

NOUS SOUHAITONS RÉFLÉCHIR EN COMMISSIONS MIXTES SUR LA MANIÈRE DONT TOUS LES ASPECTS DE NOTRE VIE (PRIÈRE, LITURGIE, VIE COMMUNAUTAIRE, TRAVAIL, LECTIO, ETC.) SONT FORMATEURS

OUI 25

NON 0

ABS 2

Proposition acceptée

Bien que les Commissions Centrales aient désiré unanimement une façon pratique de traiter la question, quelques questions plus théoriques ont été considérées comme importantes. La REI a demandé un document présentant « une approche renouvelée de l'anthropologie cistercienne », et la REM « que soit abordé le thème de l'actualisation de l'anthropologie cistercienne dans le cadre de la formation ». L'importance du sujet a été reconnue durant l'échange, mais finalement il semble que ce soit une proposition plus pratique qui a été acceptée. Les propositions de conférences par un expert chrétien en anthropologie et par un sociologue ont été refusées (cf. Votes 37 et 38).

En ce qui concerne des sujets de réflexion plus particuliers, trois régions ont fait des considérations stimulantes et développées. ORIENS, dans un rapport fait pendant leur réunion régionale, a parlé en tant que caractéristique de la culture orientale, d'une profonde reconnaissance de la sagesse venant de la tradition, apprise par imitation et par expérience. On a aussi fortement mis l'accent sur la formation à partir de la vie plus qu'à travers les cours et insisté sur l'enseignement du discernement comme une part importante de la formation.

REMILA a organisé les résultats de sa réflexion sous trois titres principaux : formation différenciée (essentiellement, formation adaptée au « genre » féminin et masculin), formation à la persévérance, et importance d'une fidélité créatrice (en particulier dans le contexte de l'inculturation). La contribution de la région canadienne est un rapport, donné lors de leur réunion régionale, fait par la communauté de Rougemont (O. Cist.) d'une expérience récente avec des candidats jeunes et les adaptations faites pour les introduire plus facilement dans la vie monastique.

Un échange riche et vivant a suivi, en ajoutant et en développant ces contributions. L'Abbé Général a souligné le fait que si nous ne sommes pas sûrs de ce que nous devons transmettre, nous ne pourrions pas former ni aider les autres. Comment nous aider nous-mêmes, aider nos frères/sœurs, nos anciens, les autres supérieurs ? Vivre près du frère qui est à nos côtés peut être coûteux mais très formateur. Écouter l'Évangile et vivre ce que nous disons et croyons, c'est ce que les jeunes cherchent : l'authenticité et le sérieux. Si nous avons cette perspective juste nous pouvons être mieux préparés pour former et attirer les jeunes.

Les idées les plus importantes issues de cet échange ont été regroupées sous trois titres principaux par la Commission de Coordination :

Candidat(e)s:

- Valeurs positives des jeunes
- Leur vision du monde
- Valeurs monastiques et les besoins d'aujourd'hui
- Facteurs sociologiques et anthropologiques
- Formation au travail
- Réalité virtuelle et communication instantanée
- Formation à la persévérance
- Adhésion à la foi chrétienne
- Affectivité et maturité émotionnelle
- Importance du discernement

Formateurs:

- Modèles vivants de *conversatio*
- Attention à ce que les jeunes nous disent
- Aptitudes des formateurs à mettre en rapport un vaste échantillon de candidats
- Dialogue entre les générations
- Capacité à incarner et communiquer le lien entre le physique et le spirituel
- Capacité à reconnaître l'empressement d'une personne à faire la prochaine étape de la formation
- Formation différenciée
- Formation pendant un temps de crise
- Équilibre entre défi et soutien

La communauté :

- Aspects sociaux et anthropologiques
- Comment intégrer peu à peu ses limites physiques
- Dialogue entre les générations
- Adhésion à la foi chrétienne
- Formation spirituelle permanente
- Fidélité créatrice

Il a été décidé qu'un document de travail serait préparé pour chacune des trois sections et qu'on choisirait les personnes qui les rédigeraient.

VOTE 30

NOUS DÉSIRONS DES DOCUMENTS DE TRAVAIL SUR LA FORMATION POUR LA RGM 2011

OUI 21

NON 2

ABS 3

Proposition acceptée

Mise en candidature et élection

Candidats

P. Emmanuel, La Trappe

P. Eduardo, Huerta

D. Augustine Roberts

M. Lucia, Nasi Pani

élue

D. Francisco, Miraflores

Fr. José Antonio, San Isidro

Formateurs

Dom Bernardo Olivera, Azul

élu

Fr. Michael, Lamanabi

M. Maureen, Abakaliki

Dom David, Tarrawarra

Sr. Michelle, Glencairn

P. Antonio Maria, San Isidro

Communauté

Sr. Laurentia, Nasu

Sr. Adelaida, Huambo

M. Magdalena, Maria Frieden

élue

P. Marc-André, Maromby

Dom Bertrand, Awhum

M. Maureen, Wrentham

Le rôle du supérieur(e) comme formateur ainsi que l'importance de la formation personnelle et permanente du supérieur(e) ont été soulignés.

VOTE 31

NOUS SOUHAITONS RÉFLÉCHIR ET PARTAGER EN COMMISSIONS MIXTES SUR LA FAÇON DONT LES SUPÉRIEURS TRAVAILLENT À LEUR PROPRE FORMATION PERMANENTE EN VUE DE LA TRANSFORMATION DANS LE CHRIST

OUI 17

NON 5

ABS 5

Proposition acceptée

Enfin la question de savoir comment traiter le sujet à la RGM a été discutée. D'abord, on reconnaît que la richesse et la profondeur du travail des régions sur la formation ne sont pas connues. On propose que soit faite une synthèse de ce travail des régions afin qu'il soit à la disposition des capitulants dans un format facile à consulter.

VOTE 32

NOUS SOUHAITONS RECEVOIR UNE SYNTHÈSE DES DOCUMENTS SUR LA FORMATION DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LES CONFÉRENCES RÉGIONALES

OUI 17

NON 7

ABS 3

Proposition acceptée

VOTE 33

NOUS VOULONS QUE CE SOIT LA SECRÉTAIRE CENTRALE POUR LA FORMATION QUI FASSE CETTE SYNTHÈSE

OUI 27

Unanimité

Proposition acceptée

Des témoignages personnels semblent préférables à la nature de ce thème. Trois supérieur(e)s seront donc élu(e)s pour partager à la RGM leur propre expérience de formation comme transmission de vie. Ceci en rapport avec la question : « Pourquoi certaines communautés prospèrent-elles et d'autres, non ? » On juge plus profitable des conférences faites par des membres de l'Ordre plutôt que par des experts de l'extérieur. Une

expérience précédente de panels, cependant, n'a pas été jugée positive, et ce mode de présentation est rejeté.

VOTE 34

NOUS SOUHAITONS QUE PLUSIEURS SUPÉRIEURS PRÉSENTENT LEUR EXPÉRIENCE DE FORMATION COMME TRANSMISSION DE VIE

OUI 17 NON 3 ABS 6 **Proposition acceptée**

Le vote étant positif, on procède à l'élection par vote secret

M. Rosaria, Vitorchiano élue

Dom Patrick, Sept-Fons élu

Dom Bernardo, Novo Mundo élu

M. Rosaria n'accepte pas son élection. On procède à une mise en candidature pour une abbesse.

M. Marion, Crozet

M. Monica, Valsarena

M. Giovanna, Matutum

M. Martha, Gedono

M. Maureen, Wrentham

M. Cecilia, Tenshien élue

M. Benedict, Arnhem

M. Rosemary, Tautra

VOTE 35

NOUS DÉSIRONS DES CONFÉRENCES SUR LA FORMATION A LA RGM

OUI 23 NON 0 ABS 4 **Proposition acceptée**

VOTE 36

NOUS VOUDRIONS AVOIR UNE CONFÉRENCE DE L'ABBÉ GÉNÉRAL

OUI 26 NON 0 ABS 1 **Proposition acceptée**

VOTE 37

NOUS VOUDRIONS AVOIR UNE CONFÉRENCE PAR UN EXPERT CHRÉTIEN EN SOCIOLOGIE

OUI 1 NON 19 ABS 7 Proposition rejetée

VOTE 38

NOUS VOUDRIONS AVOIR UNE CONFÉRENCE PAR UN EXPERT CHRÉTIEN EN ANTHROPOLOGIE

OUI 9 NON 14 ABS 4 Proposition rejetée

VOTE 39

NOUS VOUDRIONS AVOIR QUELQUES CONFÉRENCES PAR DES CAPITULANTS

OUI 14 NON 3 ABS 10 **Proposition acceptée**

VOTE 40

NOUS VOUDRIONS AVOIR UN PANEL

OUI 4 NON 19 ABS 4 Proposition rejetée

VOTE 41

NOUS SOUHAITONS QUE LE THÈME DE LA FORMATION SOIT TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE

OUI 26 NON 0 ABS 1 **Proposition acceptée**

[par la procédure ordinaire : oui 0 ; non 24 ; abst 2 proposition rejetée]

3.1 *Ratio*

Enfin, il reste encore à traiter un petit point juridique concernant la formation : la révision du § 42 de la *Ratio* qui sera préparée par la Secrétaire Centrale pour la formation.

VOTE 42

NOUS SOUHAITONS QUE LA NOUVELLE VERSION DU § 42 DE LA *RATIO* SYNTHÉTISÉE PAR LA SECRÉTAIRE CENTRALE POUR LA FORMATION SOIT TRAITÉE (Cf. VOTE 63 DE LA RGM 2008) PAR LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

OUI 18 NON 6 ABS 2 **Proposition acceptée**

4. Autres points à mettre au programme

4.1 Structures de l'Ordre

4.1.1 Le Père Immédiat

D'après les suggestions faites à la RGM 2008, il faudrait faire un livret séparé avec une version mise à jour du *vademecum* sur le Père Immédiat. Dans l'échange il est fait remarquer qu'un *vademecum* signifie un compendium de tout ce qui existe dans notre législation à propos d'un certain sujet.

Un échange plus large à propos du Père Immédiat comme structure fondamentale de l'Ordre et des difficultés variées rencontrées dans l'accomplissement de cette tâche aujourd'hui aboutit à la décision d'ajouter ce point au programme de la RGM et à l'élection d'une commission *ad hoc* pour écrire un document de travail sur le sujet.

VOTE 43

NOUS SOUHAITONS AVOIR UN VADE-MECUM MIS À JOUR PAR LA COMMISSION DE DROIT SUR LE PÈRE IMMÉDIAT

OUI 26 NON 0 ABS 1 **Proposition acceptée**

VOTE 44

NOUS VOULONS UNE RÉFLEXION SUR LES DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES PÈRES IMMÉDIATS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

OUI 26 NON 0 ABS 1 **Proposition acceptée**

VOTE 45

NOUS DÉSIRONS QU'UNE COMMISSION *AD HOC* SOIT CONSTITUÉE POUR PRÉPARER UN DOCUMENT DE TRAVAIL

OUI 27 **Unanimité** **Proposition acceptée**

On arrive à la décision que ce sujet nécessitait une commission de 5 personnes, comprenant un membre du Conseil de l'Abbé Général, des Pères Immédiats et une Abbessse, afin de dresser un tableau le plus large possible de l'expérience et de la pratique.

VOTE 46

NOUS SOUHAITONS QUE LA COMMISSION *AD HOC* DÉSIGNÉE POUR PRÉPARER LE DOCUMENT SUR LES DÉFIS AUXQUELS SONT AFFRONTÉS LES PÈRES IMMÉDIATS SOIT COMPOSÉE DE PÈRES IMMÉDIATS, UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ABBÉ GÉNÉRAL + UNE ABBESSE

OUI 19 **Proposition acceptée**

[Pères Immédiats seulement : oui 0 ; Pères Immédiats + un membre du conseil de l'Abbé Général : oui 10]

VOTE 47

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE COMMISSION SOIT COMPOSÉE DE 5 MEMBRES

OUI 22

Proposition acceptée

[de 3 membres : oui 5]

VOTE 48

NOUS SOUHAITONS QUE CE SUJET FIGURE AU PROGRAMME DE LA RGM 2011

OUI 26

NON 0

ABS 1

Proposition acceptée**VOTE 49**

NOUS VOULONS QUE CETTE ÉTUDE SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE

OUI 10

NON 15

ABS 1

Proposition rejetée

VOTE 50

NOUS VOULONS QUE CETTE ÉTUDE SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE

OUI 22

NON 3

ABS 2

Proposition acceptéeMise en candidature pour les membres de la Commission *ad hoc*

Dom Timothy, Maison Généralice

Dom Bernardus, Tilburg

Dom Joseph, Mount St Bernard

M. Rosaria, Vitorchiano

M. Geneviève-Marie, Echourgnac

Dom Patrick, Sept-Fons

M. Cecilia, Tenshien

Dom Jean-Marc, Bellefontaine

Dom Nathanaël, Westmalle

Dom Enrique, San Isidro

M. Marion, Crozet

M. Danièle, Maison Généralice

Vote pour un membre du Conseil de l'Abbé Général

Dom Timothy 20 élu

M. Danièle 5

Vote pour une abbesse :

M. Rosaria 19 élue

M. Cecilia 7

M. Marion 1

Vote pour un Père Immédiat

Dom Bernardus 23 élu

Dom Joseph 2

Dom Nathanaël 2

Dom Patrick 1

Vote pour un second Père Immédiat

Dom Patrick 14 élu

Vote pour un troisième Père Immédiat

Dom Isidoro 19 élu

4.1.2 Composition de la Commission Centrale

La Région Isles a demandé que la RGM traite de la composition de la Commission Centrale.

Vote 67 de la RGM 2008:

Nous voulons que chaque région soit représentée à la commission centrale par un seul délégué – moine ou moniale – sauf RAFMA, ORIENS et REMILA, qui auront deux délégués chacun.

GCf	OUI	59	NON	9	ABS	5	Proposition acceptée
GCm	OUI	64	NON	23	ABS	3	Proposition acceptée

- C'était dans le contexte de l'unité de l'Ordre et le vote a été pris dans la perspective d'un Chapitre Général unique.
- Le point soulevé était que le nombre des participants à la réunion des Commissions Centrales était trop important. Mais on voulait aussi une représentation équilibrée des moines et des moniales.
- Dans plusieurs régions le représentant aux Commissions Centrales n'est pas nécessairement le/la Président/e de la Région.
- Le plus logique serait d'avoir un seul représentant par région. Cependant les Régions plus nombreuses sont aussi très diversifiées (ORIENS, RAFMA) par la culture et la langue.
- Ce thème n'a pas évolué. Il ne semble pas nécessaire de le mettre au programme de la RGM.

VOTE 51

NOUS SOUHAITONS QUE LA RÉVISION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CENTRALES FIGURE AU PROGRAMME DE LA RGM 2011

OUI	6	NON	16	ABS	5	Proposition refusée
-----	---	-----	----	-----	---	---------------------

4.1.3 Révision du Statut des Fondations

C'est la RAFMA qui a introduit ce sujet en parlant de la situation de frères et de sœurs de leur région qui profitent d'un indult d'exclaustration ou d'une permission d'absence pour essayer de fonder une nouvelle communauté. Ces « soi-disant » fondations jouissent souvent du soutien de l'église locale, et continuent de s'appeler souvent « Trappistes » même si ces « fondateurs » n'ont aucun droit de le faire. Cela peut engendrer de la confusion parmi les chrétiens du lieu et de grandes difficultés pour le supérieur et la communauté du frère ou de la sœur en question. Et comme cette situation est loin d'être limitée à l'Afrique/Madagascar, les Commissions Centrales ont réfléchi à ce point.

Pendant l'échange, on a fait remarquer que les conditions actuelles pour faire une fondation étaient seulement un minimum, et sans doute insuffisantes. En général les fondations qui réussissent sont faites avec un nombre en personnel et en ressources beaucoup plus grand que le minimum demandé par le Statut. Par conséquent, pour assurer le départ le meilleur possible pour une nouvelle communauté, depuis sa fondation jusqu'à sa pleine autonomie, il a été décidé de revoir à la prochaine RGM les conditions demandées par le Statut.

VOTE 52

NOUS DÉSIRONS REVOIR, DANS LE STATUT DES FONDATIONS, LES CONDITIONS REQUISES POUR FONDER UNE COMMUNAUTÉ, DE FAÇON À ASSURER UNE FONDATION STABLE

OUI	27	Unanimité	Proposition acceptée
-----	----	-----------	----------------------

VOTE 53

NOUS DÉSIRONS AVOIR UN DOCUMENT DE TRAVAIL QUI REVOIE, DANS LE STATUT DES FONDATIONS, LES CONDITIONS REQUISES POUR FONDER UNE COMMUNAUTÉ OU POUR RECEVOIR UNE COMMUNAUTÉ EXISTANTE DANS L'ORDRE, DE MANIÈRE À ASSURER UNE FONDATION STABLE ET SA PROGRESSION, À TRAVERS LES ÉTAPES SUIVANTES, JUSQU'À LA PLEINE AUTONOMIE.

OUI 27

Unanimité

Proposition acceptée

Il a été décidé de préparer deux documents de travail : un historique et un juridique. Le document juridique sera rédigé par la Commission de Droit. Il y a eu une mise en candidatures, suivie d'un vote pour la personne qui rédigera le document historique :

Dom Armand, Scourmont	10	élu
M. Danièle, Casa Generalizia	0	
Dom Isidoro, Huerta	6	
Dom Patrick, Sept-Fons	4	
M. Rosaria, Vitorchiano	4	
M. Monica, Valsereña	2	

4.1.4 Lien juridique entre une maison de moniales et sa fondation

Trois régions en ont parlé et pris des votes au sujet de cette question pour demander qu'un lien juridique entre une maison de moniales et sa fondation soit établi au moins pendant que celle-ci est un prieuré simple et que, durant cette période, la supérieure de la maison fondatrice soit impliquée dans la Visite Régulière.

Un document de travail avait été fait pour la RGM 2008. Le sujet avait été évoqué dans une commission, mais pas traité en séance plénière.

Dans un bref échange il est mentionné le problème des Mères Immédiates car il a été évoqué dans la réunion régionale de la RE, à partir de la situation de la Congrégation de saint Bernard où les Visites régulières se font entre les supérieures des maisons.

Les votes suivants sont pris :

VOTE 54

NOUS SOUHAITONS METTRE LE « LIEN JURIDIQUE ENTRE UNE MAISON DE MONIALES ET SA FONDATION » AU PROGRAMME DE LA RGM 2011

OUI 27

Unanimité

Proposition acceptée

VOTE 55

NOUS VOULONS QUE LE « LIEN JURIDIQUE ENTRE UNE MAISON DE MONIALES ET SA FONDATION » SOIT TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE

OUI 24

NON 1

ABS 2

Proposition acceptée

[On ne prend donc pas le vote pour la procédure extraordinaire]

4.2 Voix passive lors de l'élection de l'Abbé Général : C 83.1

Avant l'élection de l'Abbé Général aux Chapitres Généraux de 2008, les deux votes suivants avaient été pris et acceptés seulement pour les CG de 2008.

vote 4

Nous désirons que la C 83.1 soit interprétée à la lumière de la C 34.2, c'est-à-dire que soient éligibles comme Abbé Général quiconque est ou a été abbé ou prieur titulaire ou supérieur ad nutum dans l'Ordre.

CGf Oui 21 ; Non 49 ; Abst 2 : Proposition refusée CGm Oui 33 ; Non 56 ; Abst 0 : Proposition refusée

vote 5

Nous désirons que la C 83.1 soit interprétée à la lumière de la C 34.2 à l'exclusion des supérieurs ad nutum, c'est-à-dire que soient éligibles comme Abbé Général quiconque est ou a été abbé ou prieur titulaire dans l'Ordre.

CGf Oui 39 ; Non 25 ; Abst 2 : Proposition acceptée CGm Oui 54 ; Non 36 ; Abst 2 : Proposition acceptée

En 2008 nous avons « interprété » ces deux Constitutions. Il faut maintenant demander une autorisation au Saint-Siège et auparavant étudier cette question pour les prochains Chapitres.

VOTE 56

NOUS DÉSIRONS QUE LA RÉVISION DE LA C 83.1 SOIT MISE AU PROGRAMME DE LA RGM 2011

OUI 25 NON 0 ABS 2 **Proposition acceptée**

VOTE 57

NOUS DÉSIRONS QUE LA COMMISSION DE DROIT RÉDIGE UN DOCUMENT DE TRAVAIL SUR UN TEXTE RÉVISÉ DE LA C 83.1

OUI 26 NON 0 ABS 1 **Proposition acceptée**

VOTE 58

NOUS DÉSIRONS QUE LA RÉVISION DE LA C 83.1. SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

OUI 22 NON 1 ABS 4 **Proposition acceptée**

[On ne prend donc pas les votes pour les procédures ordinaire et extraordinaire]

4.3 Suppression d'un monastère : C 67

Deux régions sentent la nécessité d'étudier, à la prochaine RGM, la Constitution 67 sur la suppression d'un monastère. Bien que le sujet soit abordé à partir d'une situation particulière, durant l'échange d'autres exemples ont été donnés. Parmi les autres conditions, le vote du Chapitre conventuel à la majorité des 2/3 est nécessaire pour supprimer un monastère autonome. On fait remarquer que des communautés très âgées ont du mal à prendre des décisions difficiles pour traiter de leur situation. Cela peut être une grande difficulté pour le Père Immédiat ou pour une commission d'aide qui accompagne la communauté.

Dans plusieurs cas la solution a été de devenir maison annexe d'une autre communauté qui les prenne en charge. On doit pouvoir ouvrir un maximum de possibilités pour que la communauté puisse faire son choix. En Espagne la RE, avec la Congrégation de St Bernard de Las Huelgas, a un projet de « maison d'assistance » pour regrouper les membres de maisons qui vont être supprimées. Il faut aussi traiter avec prudence le problème délicat des biens matériels.

On fait remarquer aussi que chaque cas est unique et délicat, et qu'il faut donc les traiter un par un et avec beaucoup d'attention. De plus, l'autonomie de chaque communauté et ses droits à déterminer son avenir, doivent être respectés. Néanmoins, puisque le nombre de monastères avec des membres très âgés risque d'augmenter rapidement dans les années à

venir, il est décidé d'ajouter l'étude de cette constitution au programme de la prochaine RGM.

VOTE 59

NOUS SOUHAITONS QUE L'ÉTUDE DE LA C.67 SUR LA SUPPRESSION D'UNE MAISON SOIT MISE AU PROGRAMME DE LA RGM 2011

OUI 27 Unanimité Proposition acceptée

VOTE 60

NOUS DEMANDONS À LA COMMISSION DE DROIT DE PRÉPARER UN DOCUMENT DE TRAVAIL

OUI 25 NON 0 ABS 2 Proposition acceptée

VOTE 61

CE SUJET SERA TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE

OUI 25 Proposition acceptée

[par la procédure simplifiée 0 ; par la procédure ordinaire 1]

4.4 Commissions d'aide

La question des Commissions d'aide a été abordée dans plusieurs réunions régionales.

Les questions posées sont les suivantes :

- Doivent-elles rester au niveau pastoral ou avoir un statut juridique ?
- Leur fonctionnement doit-il être précisé ?
- Quel lien doivent-elles avoir avec le Père Immédiat ?

Un échange assez long a mis en évidence les points suivants :

- Les communautés en difficulté ont parfois besoin surtout d'encouragement et de savoir ce qui se fait ailleurs.
- Chaque commission d'aide doit pouvoir élaborer ses propres statuts.
- Les Chapitres Généraux pourraient donner des directives (pas un statut), des lignes de conduite. Il faut garder une certaine souplesse dans le fonctionnement.
- Parfois une commission d'aide peut être nécessaire pour une meilleure gestion de l'économie de la communauté.
- Le Père Immédiat doit être d'accord, au moins être au courant, de ce que fait la commission même s'il n'en fait pas partie et que la commission a été créée à l'initiative de quelqu'un d'autre.
- Tous ne sont pas d'accord pour que ce soit le supérieur local qui décide de la durée de la commission. Qui le fera alors ?
- Il serait bon d'avoir un rapport des différentes expériences d'aide mutuelle dans l'Ordre.
- Parfois l'abbé ne désire pas de commission d'aide, mais il peut être nécessaire de la mettre en place pour maintenir un lien avec l'Ordre.
- Il faut cependant avoir un respect infini pour la fragilité des communautés. On ne peut pas imposer brutalement des décisions. La perspective est toujours d'aider une communauté à vivre.

VOTE 62

NOUS DÉSIRONS QUE LE SUJET DES COMMISSIONS D'AIDE FIGURE AU PROGRAMME DE LA RGM 2011

OUI 19 NON 3 ABS 5 Proposition acceptée

VOTE 63

NOUS DÉSIRONS UNE LÉGISLATION SUR LES COMMISSIONS D'AIDE

OUI 0 NON 27 ABS 0 Proposition refusée

VOTE 64

NOUS DÉSIRONS DES DIRECTIVES POUR LES COMMISSIONS D'AIDE

OUI 9 NON 16 ABS 2 Proposition refusée

VOTE 65

NOUS DÉSIRONS UN COMPTE RENDU DES DIVERSES EXPÉRIENCES D'ENTRAIDE À LA RGM 2011

OUI 24 NON 2 ABS 1 Proposition acceptée

Mise en candidature pour faire ce compte rendu

Dom Timothy, Casa Generalizia	9	
Dom Manu, St Sixte	1	
M. Danièle, Casa Generalizia	1	
M. M. Christine, Rivet	1	
M. M. Christine + Dom Manu	15	élus

4.5 Autorité partagée

Ce thème de l'autorité partagée a été introduit par la Région ORIENS qui a pris le vote suivant lors de sa réunion régionale (cf. c.r. ORIENS 2010, vote 10, p. 47) :

« Nous désirons que la RGM consacre du temps avec détermination pour une réflexion sur la spiritualité du pouvoir partagé. oui 21 ; non 3 ; abs 3 »

Dom Filomeno explique que cette idée est liée aux structures de l'Ordre, en particulier le Père Immédiat et d'autres instances d'autorité, par exemple les commissions d'aide, les commissions mixtes de la RGM etc. Il suggère que la multiplication de structures vient d'une mauvaise interprétation de la spiritualité de l'autorité partagée dans la tradition cistercienne, comme elle est exprimée en particulier dans la Charte de Charité.

L'échange qui a suivi a montré un grand intérêt de la part des membres des Commissions Centrales et il a été décidé d'inclure un échange sur ce sujet dans la prochaine RGM.

VOTE 66

NOUS DEMANDONS À LA RÉGION ORIENS D'INTRODUIRE ET D'ORIENTER UNE RÉFLEXION ET UN ÉCHANGE LORS DE LA RGM, SUR LE THÈME DE « L'AUTORITÉ PARTAGÉE » DANS L'ORDRE.

OUI 23 NON 0 ABS 4 Proposition acceptée

VOTE 67

CE PARTAGE SE FERA EN AULA.

OUI 21 NON 3 ABS 3 Proposition acceptée

[On ne prend donc pas l'autre vote qui indiquait que ce partage pourrait ce faire dans les commissions mixtes]

4.6 Secrétaire Centrale pour la formation

Durant la réunion des Commissions Centrales à Orval en 1995, il a été établi que le mandat du Secrétaire Central pour la formation est de trois ans, renouvelable. Le secrétaire est élu par les Commissions Centrales. Le n° 70 de la *Ratio Institutionis* donne une brève

description de la tâche du secrétaire : « Son rôle est de faciliter la communication entre les Régions et d'assurer la diffusion de l'information utile, dans tous les domaines de la formation monastique. »

La secrétaire actuelle, S. Pamela Clinton de Wrentham, a présenté un document à la réunion (cf. Annexe II). Cela a permis aux Commissions Centrales de lui demander de parler de son expérience en tant que Secrétaire Centrale pour la formation. S. Pamela a répondu que ses responsabilités n'étaient pas très clairement définies. Elle n'était pas sûre de ce que les supérieur(e)s attendaient d'elle et trouvait que le manque de directives la gênait. En ce qui concerne la charge de communiquer les informations, aujourd'hui avec Internet, elle ne pense pas qu'il soit nécessaire de désigner une personne pour cela. Elle pense que le Secrétaire central peut contribuer à la formation dans l'Ordre en lisant des articles et en indiquant des sujets pour une réflexion. Elle se sent encouragée par les supérieurs mais n'est pas très sûre de ce que l'Ordre attend d'elle.

M. Marie-Pascale a aussi rempli cette fonction et elle a partagé simplement son expérience. Pour elle il y a eu principalement deux volets dans ce service. Le mandat large, peu précis, dans la *Ratio*, et une tâche précise qui lui a été assignée : l'organisation de l'Institut du Patrimoine cistercien. Elle a aussi fait la suggestion d'une étude des difficultés des jeunes profès solennels. Pendant six ans comme Secrétaire Centrale pour la formation, le travail le plus intéressant et valorisant a été le contact étroit qu'elle a maintenu avec les secrétaires régionaux, en particulier dans le monde francophone.

* * * * *

Pendant l'échange qui a précédé l'élection, Les points suivants ont été relevés. La tâche la plus immédiate pour la secrétaire sera de faire la synthèse de tout le matériel que les régions ont préparé au sujet de la formation (cf. Votes 32 et 33). On suggère que le/la secrétaire central/e puisse étudier les besoins qui se font jour dans l'Ordre et qu'elle propose des améliorations et des suggestions. Le rôle d'Internet pour divulguer les informations a été souligné, de même que la nécessité de coordonner la traduction de textes. Une assez bonne connaissance des langues officielles dans l'Ordre est importante.

Beaucoup trouvent la description du travail donnée au n° 70 de la *Ratio* bien inadéquate, mais on ne désire pas modifier le texte. Néanmoins les réflexions et suggestions des Commissions Centrales seront communiquées au secrétaire pour le/la guider dans sa tâche.

Voici le résultat de l'élection :

S. Katharina, Nazareth	17 élue
S. Pamela, Wrentham	7
P. Francisco Rafael, Viaceli	2
Dom Guillaume, Mont-des-Cats	1

4.7 Secrétaire Central pour la liturgie

Dans la Région USA il y a un intérêt pour un ressourcement de la liturgie dans l'Ordre. C'est pourquoi cette Région a demandé que les Commissions Centrales étudient la question d'un secrétaire central pour la liturgie. C'est Dom Marie-Gérard de La Trappe qui remplit cette tâche avec beaucoup de compétence, depuis...1977. La durée de son mandat n'a jamais été précisée. Mais dans une lettre, que Mère Danièle a lue aux Commissions Centrales, il a écrit pour dire qu'à 80 ans, il était temps de donner sa démission, mais était prêt à servir encore si cela lui était demandé (par exemple pour l'Ordo).

Dans sa lettre, Dom Marie-Gérard signale que depuis la publication du Rituel Cistercien, la tâche principale du secrétaire central a consisté dans la production de l'Ordo chaque année. Ce travail est devenu moins onéreux depuis qu'un moine de Genesee a mis toute l'information nécessaire dans un format électronique.

Un gros travail a été fait pour mettre en place la liturgie en langue vernaculaire. Maintenant il s'agit surtout d'avoir une personne de référence à laquelle poser les questions de liturgie, en particulier pour les communautés de moniales qui ont des aumôniers du clergé diocésain. Le Secrétaire Central pour la liturgie pourrait aussi être une aide pour l'Abbé Général et son Conseil. Il faudrait des personnes de l'Ordre bien formées en cette matière, que l'on puisse consulter dans des situations concrètes. Mais pour notre Ordre un secrétaire central et des consultants dans chaque région serait la meilleure solution

Il serait utile aussi d'avoir un *compendium* pour notre liturgie propre.

VOTE 68

NOUS SOUHAITONS QUE SOIT NOMMÉ UN SECRÉTAIRE CENTRAL POUR LA LITURGIE
 OUI 27 **Unanimité** **Proposition acceptée**

VOTE 69

NOUS SOUHAITONS UN GROUPE DE PERSONNES QUI PUISSENT ÊTRE CONSULTÉES POUR LA LITURGIE
 OUI 22 NON 1 ABS 4 **Proposition acceptée**

VOTE 70

NOUS CONFIONS AUX RÉGIONS LE SOIN DE CHOISIR CES PERSONNES SELON LES DIVERSES LANGUES
 OUI 25 NON 0 ABS 2 **Proposition acceptée**

VOTE 71

NOUS RECOMMANDONS AUX RÉGIONS LA FORMATION D'EXPERTS EN LITURGIE
 OUI 14 NON 2 ABS 11 **Proposition acceptée**

Mise en candidature pour le secrétaire central pour la liturgie et élection :

P. Justin, Genesee	18	élu
P. Gerardo, San Isidro	8	
Dom Olivier, Citeaux	1	

4.8 Confirmation des Actes des Chapitres Généraux et de la RGM 2008

La RE a demandé que soit maintenue à chaque Chapitre la confirmation des Actes de la RGM précédente, comme simple reconnaissance de ce qui s'y est passé. Cela demande une étude par la Commission de Droit et ce point doit être mis au programme de 2011 selon le vote des deux Chapitres en 2008 :

Vote 54

Nous mettons au programme des prochains Chapitres Généraux et de la prochaine RGM une étude sur la nécessité de confirmer les actes des Chapitres Généraux et de la RGM.

<i>CGm</i>	<i>OUI</i>	<i>78</i>	<i>NON</i>	<i>14</i>	<i>ABST</i>	<i>4</i>	<i>Proposition acceptée</i>
<i>CGf</i>	<i>OUI</i>	<i>58</i>	<i>NON</i>	<i>5</i>	<i>ABST</i>	<i>9</i>	<i>Proposition acceptée</i>

On prend donc les votes suivants :

VOTE 72

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT DE TRAVAIL RÉDIGÉ PAR LA COMMISSION DE DROIT SUR LA NÉCESSITÉ DE CONFIRMER LES ACTES DES CHAPITRES GÉNÉRAUX ET DE LA RGM

OUI 26 NON 0 ABS 1 **Proposition acceptée**

VOTE 73

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE LORS DE LA RGM 2011 PAR LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

OUI 26 NON 0 ABS 1 **Proposition acceptée**

4.9 Laïcs cisterciens

Par les votes 71 et 72 de la RGM 2008, l'Ordre a reconnu l'existence d'une expression laïque de notre charisme cistercien et a demandé que le document « Identité Cistercienne laïque » soit étudié dans les Régions, en indiquant ce que nous pouvons assumer en tant qu'Ordre.

Vote 71 : Nous reconnaissons l'existence d'une expression laïque de notre charisme cistercien dans ce que vivent aujourd'hui les groupes de laïcs rattachés à plusieurs des monastères de notre Ordre. Oui 132 ; non 21 ; abs 10

Vote 72 : Nous souhaitons que le document « identité cistercienne laïque » soit étudié dans les Régions, en indiquant ce que nous pouvons assumer en tant qu'Ordre. Oui 115 ; non 35 ; abs 12

Toutes les Conférences régionales (sauf une) ont traité le sujet. Presque tous les participants ont participé à l'échange pour voir si ce point devrait être mis encore au programme de la RGM 2011. Voici les principaux points évoqués.

- L'Ordre ne devrait pas prendre en charge les groupes de laïcs cisterciens, ni leur donner une reconnaissance officielle mais qu'ils s'associent à un monastère particulier.
- L'Ordre est le gardien de l'identité cistercienne.
- Il faut distinguer clairement la vie monastique et la vie des laïcs cisterciens.
- On ne peut parler de laïcs cisterciens que s'il y a un groupe en lien avec un monastère. Cela peut commencer autour d'une personne (moine/moniale ou abbé/abbesse), mais il faut que cela aboutisse à un lien avec la communauté qui opérera un discernement et clarifiera par vote les liens avec ses laïcs. De la même façon qu'un/e moine/moniale n'appartient à l'Ordre qu'à travers sa communauté.
- Dans certaines communautés les laïcs se sentent surtout reliés personnellement à la communauté, cela a toujours existé. Mais maintenant il s'agit de ceux qui veulent intégrer dans une vie de laïque une vie de communauté en lien avec une communauté monastique. La région CNE a indiqué des critères (lien avec la communauté reconnu explicitement par l'abbé/abbesse ; accord du Conseil pastoral ; consentement du Chapitre conventuel).
- Il y a actuellement environ 70 groupes pour un total de 2000 personnes. Cela touche environ la moitié des monastères de l'Ordre.
- A la RGM 2008 nous étions un peu sur le qui-vive vis-à-vis d'eux. Il semble que c'est maintenant le moment de réfléchir à nos propres conditions dans un dialogue interne à l'Ordre.

VOTE 74

NOUS SOUHAITONS METTRE LE SUJET DES LAÏCS CISTERCIENS AU PROGRAMME DE LA RGM 2011

OUI 18 NON 4 ABS 5 **Proposition acceptée**

VOTE 75

NOUS DEMANDONS A DOM ARMAND DE PRÉPARER UN DOCUMENT SUR LE TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LES RÉGIONS SUR CE SUJET (Cf. RGM 2008, VOTE 72)

OUI 26

NON 0

ABS 1

Proposition acceptée

VOTE 76

CE SUJET SERA TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE

OUI 21

Proposition acceptée

[par la procédure simplifiée : oui 4 ; par la procédure extraordinaire : oui 2]

5. Organisation de la RGM

5.1 Commission de Coordination

5.1.1 Démission de M. Marie-Pascale de Brialmont

Dans les premiers jours de la réunion des Commissions Centrales M. Marie-Pascale a présenté sa démission comme membre de la Commission de Coordination :

« Quand j'ai été élue à la Commission de Coordination, à la fin de la RGM 2008, j'ai accepté en pensant à la réelle nécessité d'avoir une francophone parmi ses membres. Mais malgré l'intérêt passionnant des échanges et de la préparation du travail, malgré la gentillesse des 5 autres membres, dès samedi dernier, j'ai cru plus honnête de dire que je devais renoncer à assurer cette fonction. Je ne maîtrise vraiment pas suffisamment le contenu des échanges en séance ici et à la RGM pour modérer les séances correctement et, de plus, il ne m'est pas possible de gérer ce type de « stress » surtout pendant trois semaines !

Je présente donc ma démission comme membre de la Commission de Coordination. Merci ! »

Au début de la RGM 2011 il faudra donc élire une autre capitulante comme membre de la Commission de Coordination.

5.1.2 Personnes pour aider les nouveaux Capitulants

Les supérieure(s) qui participeront pour la première fois à la RGM et aux Chapitres Généraux, devront être aidés pour comprendre le fonctionnement de ces réunions. Dès le premier jour de la RGM les membres de la Commission de Coordination pourront organiser des rencontres pour cela, par groupes linguistiques.

Il est aussi important que dans chaque commission on élise comme Président et secrétaire des personnes ayant déjà une expérience de la RGM.

5.1.3 Commission de liaison

Dom Timothy qui avait été élu en 2008 (avec deux autres capitulants) comme membre de la Commission de liaison devant assurer un lien entre les commissions et la Commission de Coordination, explique que cette fonction n'était pas facile à remplir et qu'elle n'est peut-être pas nécessaire. Ce peut être fait (comme cela l'était avant la RGM 2008) par le/la secrétaire de la Commission de Coordination. C'est ce que le document « Rapports de maison et leur traitement » indique au § C. 2.4 à 2.8 : Communication de l'information.

5.1.4 Secrétaire de la Commission de Coordination

Sœur M. Madeleine d'Échourgnac est désignée par les Commissions Centrales pour assurer à nouveau le service de Secrétaire de la Commission de Coordination à la RGM 2011 (cf. n° 8 du Règlement de la RGM).

5.2 Liturgie à la RGM

Plusieurs Régions ont pris des votes sur ce sujet pour demander :

- Que l'on soigne particulièrement la liturgie d'ouverture de la RGM.
- Que l'on conserve l'usage du latin pour certaines parties de la liturgie, comme cela s'est fait en 2008.
- Que l'on puisse avoir, si c'est possible, l'Eucharistie, les Laudes ou les Vêpres dans la Basilique (en vue de réduire les frais).
- Que la langue pour l'Eucharistie soit indiquée par la Région désignée pour préparer la célébration.
- Qu'il y ait la possibilité d'adapter la célébration eucharistique aux modes d'expressions des différentes cultures.
- Que les Vêpres soient célébrées comme les Laudes (c'est-à-dire ensemble et avec alternance des différentes langues).
- Qu'on suive la Liturgie Romaine pour Laudes et Vêpres.
- Que le Salve soit chanté dans l'aula à la fin de la session de l'après-midi.

Au cours d'un bref échange d'autres points sont évoqués :

- Dans la RE, malgré un vote dont la présentation avait été équivoque, la majorité préférerait que l'Eucharistie soit célébrée en langue vernaculaire.
- Plusieurs régions préfèrent que les Vêpres soient célébrées dans les groupes linguistiques.
- La liturgie africaine, vivante, a été appréciée.
- Quelqu'un propose qu'on aille célébrer Laudes et Vêpres dans la Basilique avec les Franciscains... en italien !

On propose des noms pour le **cérémoniaire**. Il pourrait rendre aussi d'autres services au cours de la RGM.

Élection :

P. Germain, Koutaba	7	
P. Loris, Frattocchie	20	élu

VOTE 77

NOUS SOUHAITONS QUE LE LATIN SOIT UTILISÉ, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, POUR L'ORDINAIRE ET LE COMMUN DE LA MESSE

OUI	22	NON	2	ABS	3	Proposition acceptée
-----	----	-----	---	-----	---	-----------------------------

VOTE 78

NOUS SOUHAITONS CÉLÉBRER VÊPRES DE LA MÊME MANIÈRE QUE LES LAUDES, DANS LA MESURE DU POSSIBLE

OUI	7	NON	14	ABS	3	Proposition rejetée
-----	---	-----	----	-----	---	---------------------

VOTE 79

NOUS DÉSIRONS CHANTER LE SALVE À LA FIN DES VÊPRES, DANS LES GROUPES LINGUISTIQUES

OUI	20	NON	1	ABS	5	Proposition acceptée
-----	----	-----	---	-----	---	-----------------------------

Premier jour de la RGM

VOTE 80

NOUS SOUHAITONS QUE L'APRÈS-MIDI SOIT DISPONIBLE POUR LA PRIÈRE ET LE RECUEILLEMENT, POUR UNE MEILLEURE PRÉPARATION AU TRAVAIL DE LA RGM

OUI 16 NON 4 ABS 7 **Proposition acceptée**

5.3 Invités

Les membres des Commissions Centrales suggèrent quelques noms de personnes susceptibles d'être invitées à la RGM 2011 :

- Dom Ambrose ;
- La Secrétaire centrale pour la formation pour quelques jours ;

Pour un jour :

- l'Abbé Général de l'Ordre de Cîteaux nouvellement élu ;
- l'Abbé Primat des Bénédictins ;
- la Prieure Générale des Bernardines d'Esquermes ;
- la Prieure Générale des Bernardines d'Oudenaarde ;
- Le Président ou un représentant de l'AIM ;

Il faut laisser une certaine flexibilité à l'Abbé Général et à son Conseil selon la réponse donnée aux invitations.

On suggère de les inviter tous le même jour, sans leur demander de conférence car cela surchargerait le programme, et les inviter au repas avec l'Abbé Général et quelques Capitulant(e)s.

5.4 Audience papale

Il semble que le Pape ne reçoive pas de groupes en audience privée (cependant les bénédictins y ont été reçus), mais il faut faire une demande longtemps à l'avance. De ce fait, se déplacer d'Assise à Rome seulement pour une audience publique ne soulève pas beaucoup d'intérêt.

Seuls les Régions RAFMA et Oriens seraient intéressées.

5.5 Personnel pour la RGM

Il s'agit de suggérer des noms pouvant remplir les différents services durant la RGM 2011 : coordinateur du secrétariat, un(e) secrétaire et un(e) assistant (dactylo) pour chacune des trois langues principales (un secrétaire central ne semble pas nécessaire), des interprètes, des traducteurs/trices de textes, dont certain(e)s devraient pouvoir rester quelque temps après la fin de la RGM.

Il est aussi possible d'avoir quelques noms de personnes capables de traduire rapidement des textes envoyés par e-mail, tout en restant dans leur monastère.

Il faut aussi une infirmière.

Chaque Région doit réfléchir à cela et proposer des noms au Conseil de l'Abbé Général. Des précisions sur les capacités requises et les tâches précises de ces personnes peuvent être données.

II. CONSEIL PLÉNIER DE L'ABBÉ GÉNÉRAL

Le ST 80.J de nos Constitutions mentionne : « *Quand elle est réunie la Commission Centrale des Abbés/Abbesse agit comme conseil plénier de l'AG qui le consulte dans les conditions prévues par le ST 84.1.C...* ».

Pendant la réunion des Commissions Centrales, l'Abbé Général a consulté son conseil plénier au sujet de quatre points.

1. La pré-fondation de Valserena en Syrie

Le premier et le plus important était la pré-fondation de Valserena en Syrie. Mère Anne-Emmanuelle de Blauvac venait juste de revenir d'une visite en Syrie. Elle a présenté un rapport sur la situation de la communauté, envoyé par M. Marta, supérieure de la pré-fondation. Nous donnons ici un bref résumé de ce rapport.

Il y a actuellement cinq sœurs présentes dans la cellule de cette pré-fondation. Elles demeurent à Alep en attendant que soit terminée la première partie du projet de construction. Une sixième fondatrice, S. Gertrude de Klaarland, viendra les rejoindre le 8 septembre 2010.

Quelques aspirantes se montrent déjà intéressées. Deux d'entre elles sont au noviciat de Valserena. Une est Libanaise maronite et fait son noviciat pour Valserena. Une autre, une syrienne de rite grec catholique, qui est en contact depuis deux ans avec le groupe, poursuit le discernement de sa vocation comme postulante. Les sœurs attendent aussi deux autres candidates pour une expérience monastique : l'une est française, l'autre argentine. Toutes les deux ont perçu un appel pour la vie monastique en Syrie.

Elles ont déjà un aumônier, le P. Jean-Claude Maingot de Kokoubou, qui était moine à Bellefontaine. Il demeure chez les Franciscains à Alep, pendant le temps de la construction du monastère.

La première tranche de la construction comprend les lieux nécessaires pour les sœurs, quelques chambres pour les hôtes et une maison de gardien où l'aumônier pourra loger dans un premier temps. Les sœurs espèrent pouvoir s'installer dans ces nouveaux bâtiments en juillet. Jusqu'ici leur principale activité a été l'étude de l'arabe et le suivi de la construction.

Tous sont très impressionnés par ce projet, en particulier par l'unité que les sœurs ont su construire entre elles et le grand soutien de Valserena, de Tre Fontane, ainsi que celui des églises locales. Tous désirent très fort soutenir et encourager ce projet. Cependant l'information reçue et l'échange qui a suivi incitent l'Abbé Général à ne pas demander le consentement de son Conseil Plénier en ce moment de la fondation.

Même s'il n'y a pas de doute sur l'opinion favorable de l'assemblée, tous sentent qu'il est préférable que cette fondation soit approuvée au prochain Chapitre Général. De cette manière la fondation aurait l'approbation et le soutien de tout l'Ordre, ce qui donnerait au projet le meilleur début possible. De plus, une attente d'un an donnerait le temps pour les sœurs de vivre ensemble dans un cadre monastique convenable. Elles ont jusqu'ici vécu dans deux appartements fournis par l'évêque. Cela donnerait aussi le temps à S. Gertrude de vivre avec les autres sœurs et de devenir un membre à part entière de la communauté. On perçoit qu'une année de plus serait tout bénéfique pour ce projet.

2. Bela Vista

En tant qu'Administrateur Apostolique, Dom Bernardo Bonowitz de Novo Mundo, parle de la situation de Bela Vista, ainsi que de son implication dans l'histoire de cette communauté.

3. Marija Zvijezda

Dom Eamon rend compte des rencontres qu'il a eues récemment concernant la situation de Marija Zvijezda.

4. Maisons de l'Ordre de langue allemande

On a aussi parlé de la situation des maisons de l'Ordre de langue allemande. On a montré beaucoup de sympathie pour leur isolement relatif et leur manque de ressources. On a exprimé le désir très fort de les aider à trouver des solutions à leurs difficultés.

III. DIVERS

1. Supérieur(e)s démissionnaires

Deux Régions (NED et CAN) ont demandé des directives pastorales pour les supérieur(e)s démissionnaires. Car souvent l'ancien(ne) supérieur(e) ne trouve pas sa place en communauté.

- Il y a actuellement dans l'Ordre 112 abbés et 65 abbesses démissionnaires.
- « Au terme de leur mandat, on fait remarquer que la plupart des Abbés et Abbesses sont laissé(e)s à eux-mêmes, sans aucun encadrement ni ressource à leur disposition. En ce sens, plusieurs exemples ont été évoqués démontrant qu'un nombre de supérieur(e)s ont beaucoup souffert lors de leur démission. Et cela est tout à fait compréhensible. Lorsque les relations fraternelles de même que l'organisation matérielle du monastère gravitent autour du supérieur(e) pendant 10, 20, voire même 40 ans, il peut parfois s'avérer difficile de laisser la place à un autre, particulièrement lorsque le nouveau supérieur(e) prend une autre orientation vis-à-vis de la communauté que celle donnée par son prédécesseur. Dans ce cas, il serait préférable, voire souhaitable, à la fois pour l'Abbé ou l'Abbesse et la communauté, qu'il (elle) prenne un certain temps de recul à l'extérieur de son monastère. Dans l'état actuel des choses, on ne peut exiger ni même demander à un Abbé ou une Abbesse de prendre un temps d'éloignement pour permettre au nouveau supérieur(e) d'entrer en fonction. Il est vrai toutefois que certains supérieur(e)s l'ont déjà fait spontanément, mais ce n'est pas la grande majorité. »
- « Comme l'a déjà proposé une des Régions de l'Ordre, nous croyons également que des directives pastorales pour les Abbés et les Abbesses démissionnaires seraient bénéfiques pour les supérieur(e)s et les communautés concernés. Sans pour autant déterminer un temps précis et détaillé, les directives proposées offriraient à tout le moins la possibilité à l'Abbé ou à l'Abbesse de s'éloigner momentanément de son monastère, voire de prendre un temps de ressourcement spirituel. Autrement dit, nous souhaitons simplement déterminer leurs droits et leurs devoirs ; leurs besoins sont tout aussi justifiés que ceux des autres frères et sœurs de leur communauté. Quant à la mise en œuvre de telles directives pastorales, nous croyons devoir laisser aux Commissions Centrales le soin d'en établir les modalités (mise sur pied d'une Commission, rédaction d'un document, etc.) » (c.r. CAN. 2010, p.11)
- Il est important de déterminer le problème principal et les constantes : abbatat trop long ; différence selon que le mandat est déterminé ou indéterminé ; problèmes personnels du supérieur ; vision que nous faisons du rôle de l'abbé/abbesse.
- Chaque cas est particulier. Certains anciens abbés/abbesses vivent sereinement au sein de leur communauté.
- Le nouvel abbé/abbesse doit assumer une aide pastorale vis-à-vis de son prédécesseur et l'aider à assumer sa nouvelle place en communauté.
- Mais il y a parfois aussi un problème de communauté. Il arrive que des moines ou des moniales ayant des difficultés avec leur supérieur(e) cherchent refuge et réconfort auprès de l'ancien abbé/abbesse.

- C'est un sujet très important et un vrai problème pastoral pour le nouveau supérieur. Il serait bon d'en faire un sujet de réflexion dans les réunions régionales.

VOTE 81

NOUS SOUHAITONS QUE LE SUJET DES SUPÉRIEURS DÉMISSIONNAIRES SOIT ÉTUDIÉ LORS DES RÉUNIONS RÉGIONALES

OUI	23	NON	2	ABS	2	Proposition acceptée
-----	----	-----	---	-----	---	-----------------------------

VOTE 82

NOUS SOUHAITONS QUE LE SUJET DES SUPÉRIEURS DÉMISSIONNAIRES SOIT ÉTUDIÉ LORS DE LA RGM 2011

OUI	7	NON	15	ABS	4	Proposition rejetée
-----	---	-----	----	-----	---	---------------------

2. Evaluation

En premier lieu les membres des Commissions Centrales ont exprimé unanimement leur sincère remerciement à Dom Bernardus et à sa communauté pour avoir accueilli la réunion. Ils n'ont pas épargné leur peine en nous faisant sentir chez nous et en faisant tout leur possible pour que la réunion se déroule sans problèmes. On a apprécié tout particulièrement l'adaptation de la liturgie monastique en incluant les différentes langues et cultures présentes.

Merci aussi aux sœurs d'Arnhem pour leur chaleureuse hospitalité pendant la visite de leur nouveau monastère.

Les membres des Commissions Centrales ont remercié aussi les secrétaires, les interprètes et ceux qui travaillaient dans les coulisses. Un merci tout spécial à notre infatigable technicien qui a veillé à ce que tout le matériel fonctionne sans aucun accroc.

Tous ont apprécié la bonne atmosphère de la réunion. Les échanges étaient calmes et respectueux de chacun, même quand il s'agissait de thèmes difficiles. Il régnait un esprit d'unité, de respect mutuel et d'écoute (une personne a apprécié l'effort d' « écoute interculturelle »). Des personnes de langues et de cultures différentes, en particulier les nouveaux membres de ces Commissions Centrales, tous se sont sentis libres de participer. L'honnêteté et l'attention qui caractérisaient les échanges ont été aussi appréciées. Plusieurs ont mentionné l'excellent travail de la nouvelle commission de coordination et des modérateurs : grâce à eux tout s'est déroulé très calmement. Une preuve de leur efficacité a été mise en évidence par l'Abbé Général puisque la réunion s'est terminée un peu avant que prévu.

L'Abbé Général a clos la réunion en réitérant ses remerciements à chacun, en faisant mention particulièrement de M. Danièle pour toute la préparation de cette réunion. Par ces mots il a officiellement clos la réunion des Commissions Centrales 2010 à Tilburg.

Annexe I

LES RAPPORTS DE MAISON ET LEUR TRAITEMENT À LA RGM DE 2011

A - Rédaction des Rapports de Maison

- 1.1 - Le but du Rapport de Maison est de partager avec l'ensemble de l'Ordre la situation réelle de la communauté. Il est rédigé par celle-ci avec son Supérieur en consultation avec le Père Immédiat. Ce Rapport ne dépasse pas une page de texte.
- 1.2 - En le rédigeant, la communauté réfléchit sur son expérience monastique vécue, spécialement du point de vue de la formation, abordant cette question d'une façon concrète, et évitant les considérations abstraites. Cela se fait normalement à travers des dialogues communautaires. La communauté pourra s'inspirer du document qui lui sera proposé. On pourra aussi utiliser la dernière Carte de Visite.

B – Traitement des Rapports de Maison durant la Réunion Générale Mixte

2.1 - L'étude des Rapports de Maison est le principal aspect de la sollicitude pastorale collégiale des Chapitres Généraux envers les communautés de l'Ordre. Les deux Chapitres Généraux exercent cette sollicitude en confiant la lecture et l'étude des Rapports de Maisons, aux Commissions Mixtes de la RGM.

2.1.1 - Après avoir lu et discuté les rapports, la Commission dialogue avec le Supérieur. Le Père Immédiat, qui a toujours le droit de fournir l'information appropriée au Président de la Commission mixte qui étudie le rapport de sa maison fille sera consulté sans que cela implique nécessairement sa participation aux échanges. S'il faut davantage d'information, la Commission prendra contact avec des membres de la RGM qui sont au courant du cas en question. Dans les deux cas, cela peut se faire en présence ou en l'absence du Supérieur de la maison, suivant l'opportunité.

2.1.2. - Tout au long de cette étude, chacun sera attentif à respecter la légitime sensibilité du Supérieur de la communauté étudiée et celle de toutes les personnes concernées. S'il faut transmettre quelque information de caractère délicat, afin de permettre une intervention pastorale éclairée, tous les participants resteront conscients de leur devoir de respecter la charité et la confidentialité.

[Au début de la RGM, après leur élection, les présidents, vice-présidents et secrétaires des Commissions Mixtes auront une réunion avec un membre de la Commission de Coordination afin de recevoir quelques indications sur la façon de remplir leur tâche.]

a) L'étude des Rapports de Maison dans les Commissions Mixtes de la RGM

2.2 – Chaque Commission Mixte étudie tous les rapports qui lui sont confiés.

2.2.1 - Dans cette étude, les Commissions Mixtes seront attentives par exemple à :

- La qualité de la formation à chacune des étapes de la vie monastique.
- L'équilibre effectif entre la *lectio*, la liturgie et le travail.
- La sollicitude pastorale du Supérieur à l'égard de sa communauté ; par exemple à l'égard des personnes âgées et infirmes, ou de ceux qui sont en formation initiale.

- Comment la communauté fait face à certains défis comme celui de l'inculturation, spécialement dans le domaine de la formation.
- Les moyens à la disposition du supérieur pour assurer sa propre formation continue ainsi que son propre équilibre et sa croissance humaine.
- La relation avec le Père Immédiat.
- Comment, s'il y a lieu, l'Abbé fait-il face à sa grande filiation.

2.2.2 - La sollicitude pastorale à l'égard des communautés étudiées et à l'égard de leurs supérieurs s'exercera normalement à travers : des avis, de l'approbation, de l'encouragement, des recommandations et du support fraternel. Les Commissions Mixtes pourront aussi choisir d'envoyer un message aux communautés concernées.

2.2.3 - Lorsqu'elle doit prendre une décision concernant une communauté, la Commission Mixte en discutera toujours avec le supérieur concerné, et consultera le Père Immédiat.

2.2.4 - En exerçant sa sollicitude pastorale à l'égard de la communauté et de son supérieur, la Commission Mixte peut être amenée à prendre une **décision** et en exiger l'application **en vertu de l'autorité qui lui est déléguée par les deux Chapitres Généraux**, sauf quand il s'agit de droits réservés aux Chapitres Généraux [cf. C 79]. La Commission Mixte établira clairement par écrit la nature de sa décision ainsi que ses limites.

2.2.5 - Dans les cas où une décision doit être imposée, un vote majoritaire des membres de la Commission est requis.

2.2.6 - Il est possible à un supérieur de faire appel à l'Assemblée Plénière concernant une décision prise par une Commission Mixte à son sujet ou au sujet de sa communauté. Il le fera par l'intermédiaire de la Commission de Coordination. Pour que cet appel soit possible, les Commissions mixtes n'attendront pas les derniers jours de la RGM pour prendre leurs décisions.

2.2.7 - Toutes les décisions des Commissions mixtes seront communiquées à l'Assemblée Plénière de la façon jugée opportune par la Commission de Coordination.

2.2.8 - Chaque Commission Mixte rédigera un rapport offrant une vision générale des communautés qu'elle aura étudiées. Dans ce rapport on fera mention des aspects particuliers ou des caractéristiques communes qui pourraient intéresser tout l'Ordre, tout particulièrement dans le domaine de la formation.

b) Situations demandant une attention pastorale spéciale

2.3.1 - Il peut se présenter des situations qui appellent un soin pastoral ultérieur, par exemple parce que :

- l'intervention pastorale de la Commission Mixte n'a pas été acceptée par les personnes concernées ;
- il faut plus de temps ainsi que des interventions spéciales dans des situations compliquées

2.3.2 - Dans ces cas, la Commission Mixte demandera à la Commission de Coordination de créer une Commission *ad hoc* composée de personnes choisies en fonction de leur expérience et de leur capacité à intervenir dans cette situation particulière. Pour établir cette Commission, la Commission de Coordination consultera chaque fois l'Abbé Général et son Conseil. Les conclusions de cette

Commission *ad hoc* seront transmises à la Commission Mixte qui fera alors les recommandations voulues et, s'il le faut, prendra les décisions nécessaires.

2.3.3 - Le suivi des décisions prises par une Commission Mixte sera normalement assuré par le Père Immédiat ; si cela n'est pas opportun, la Commission Mixte déterminera à qui revient la charge d'assurer le suivi.

c) Communication de l'information

2.4 - Les secrétaires des Commissions Mixtes feront régulièrement au/à la secrétaire de la Commission de Coordination un rapport du progrès de leurs travaux dans l'étude des Rapports de Maison.

2.5 – Un membre du Conseil de l'Abbé Général servira de lien entre celui-ci et la Commission de Coordination.

2.6 - Les rapports des Commissions Mixtes, à la fin de leurs travaux, seront communiqués à l'Assemblée Plénière dans la forme jugée la plus opportune par la Commission de Coordination.

2.7 - Les secrétaires des Commissions Mixtes, à la fin de leur travail en RGM, donneront à la Commission de Coordination toute la documentation sur laquelle on aura travaillé dans les Commissions Mixtes.

2.8 – À la fin de la RGM le/la secrétaire de la Commission de Coordination remettra à l'Abbé Général une documentation complète sur les travaux de la RGM et des deux Chapitres Généraux.

d) État de l'Ordre

3.1 – Un document sur l'état de l'Ordre sera rédigé après la RGM. La rédaction en sera confiée à l'Abbé Général, son Conseil et deux Capitulants (abbé et abbesse) élus par la RGM au début de celle-ci.

3.2 – Ce document sera principalement une synthèse de l'étude des rapports de maison ainsi que des sujets et des principaux aspects qui auront émergé pendant la RGM.

Annexe II : Document de S. Pamela

Remarques d'Ouverture

Je vous remercie de votre invitation et de l'accueil chaleureux que vous m'avez accordé.

Je voudrais vous parler de deux thèmes principaux :

1. Quelques remarques au sujet de recommandations faites à la Secrétaire Centrale lors de la RGM 2008.
2. Une introduction aux recherches sur deux thèmes liés à la formation que je suis en train de faire. Ces remarques seront plus élaborées.

De la RGM 2008

Nous encourageons la secrétaire centrale pour la formation :

à poursuivre le développement d'un site web dédié à la formation et tant qu'instrument de communication pour les formateurs.

[J'ai commencé ce travail et j'ai invité d'autres personnes à y participer. Il y a eu peu de progrès et le projet a été terminé lors du commencement du développement du nouveau site de l'Ordre. J'ai collaboré avec Sr Kathleen au développement de ce site et, lorsque le site sera en ligne, je travaillerai sur la section dédiée à la formation sur le site. J'avais arrangé l'ancien site selon les régions. Quelqu'un a suggéré qu'il serait préférable de le faire selon les langues officielles de l'Ordre. J'en ai discuté avec Sr Kathleen. J'espère pouvoir faciliter la communication entre formateurs par ce moyen.]

à poursuivre ses efforts à préparer un guide pour compléter la Ratio

qui contient des textes utiles pour les supérieurs et les formateurs (B. Olivera, M. Casey, C. Piccardo et peut-être d'autres)

[Je travaille actuellement sur ce projet et les matières seront disponibles avant la RGM 2011. Le contenu sera déterminé par une autre recommandation faite aux Régions : nous encourageons chaque Région à rédiger un texte qui expose ses besoins et ses priorités dans le domaine de la formation. Ce texte fera partie du guide supplémentaire à la Ratio. (Cf. Lettre des secrétaires régionaux, paragraphe 2.)]

à coordonner la traduction des textes sur la formation [Je n'ai rien fait.]

compiler une bibliographie de textes de base pour les formateurs [Je poursuis ce travail en même temps que je recueille des matières pour le manuel sur la formation.]

INTRODUCTION

Lors de la réunion des Commissions Centrales de 2007, j'ai suggéré que « les thèmes de la crainte, la violence et les abus de toute sorte sont très importants par rapport à la formation aujourd'hui. Nous devons faciliter la confiance et la collaboration. Je crois qu'il faut mettre l'accent sur la relation personnelle avec Jésus Christ. Nous pouvons aider les candidats à développer ou approfondir cette relation. Il faut que cette relation soit le centre affectif de leur vie s'ils veulent persévérer joyeusement. » Il me semble que ces thèmes gardent leur importance dans le monde d'aujourd'hui et donc pour la formation monastique. Je crois que la voie à suivre se trouve dans une réinterprétation de la tradition reçue et, en suivant la suggestion de certains membres de l'Ordre, l'adoption d'une nouvelle anthropologie. Ce que je vous présente aujourd'hui fait partie d'une étude plus développée qui est le fruit des recherches faites au cours de la dernière année.

TRAVAIL

Dans les rapports de maison et le compte-rendu de la RGM, il y a souvent des questions et des remarques au sujet du travail. Certaines questions concernant le travail ont un effet sur la vie communautaire et la formation monastique. Nous avons reçu une tradition de travail, exprimée dans la Règle de St Benoît, *l'Exordium Parvum* et dans nos Constitutions. Nous croyons en cette tradition nous faisons notre possible pour la transmettre à la génération suivante. Il me semble que, dans le domaine du travail, il y a deux grandes difficultés : la réalité vécue ne correspond pas aux idéaux de la tradition ; notre concept de travail a évolué, surtout au vingtième siècle.

La tradition prescrit un équilibre idéal entre le travail manuel, la liturgie et la *lectio*. L'image d'un tabouret à trois pieds est souvent employée pour illustrer une vie équilibrée. Les réformes, celle de Cîteaux y compris, ont souvent pour but de rétablir cet équilibre. Nos fondateurs ont simplifié la liturgie qu'ils avaient connue à Molesme, et ont réintroduit le travail manuel. L'équilibre de la vie communautaire est examiné lors de la visite régulière. De nos jours, beaucoup expérimentent un déséquilibre dans la vie, avec beaucoup plus de temps consacré au travail qu'aux deux autres 'pieds'.

C'est le cas pour ceux qui assument de lourdes responsabilités en communauté. Ce phénomène apparaît souvent dans les rapports de maison.

Nos fondateurs ont vite découvert qu'ils ne pouvaient pas assurer tout le travail d'une communauté en croissance. La solution qu'ils ont trouvée apparaît dans *l'Exordium Parvum* : « Ces nouveaux soldats du Christ méprisent les richesses du monde. Les voilà pauvres avec le Christ pauvre. Ils commencent à réfléchir ensemble : " Comment allons-nous gagner notre vie ? Quels métiers choisir, quel travaux ? ". Ils cherchent cela pour eux-mêmes et pour ceux qu'ils reçoivent, riches ou pauvres. En effet, la Règle ordonne de recevoir les hôtes comme le Christ. Avec l'accord de leur évêque, les moines de Cîteaux décident de recevoir des laïcs chrétiens au monastère. Ils portent la barbe. On les appelle " convers ". Ils ne sont pas officiellement moines, mais les moines les traitent comme leurs frères, pendant leur vie et à leur mort. Le monastère reçoit des ouvriers salariés. En effet, les fondateurs pensent que les frères ne peuvent pas suivre totalement la Règle, nuit et jour, si les convers et les ouvriers ne les aident pas. Les moines de Cîteaux peuvent recevoir des terres, dans des endroits non habités, des vignes, des pâturages, des forêts. Ils peuvent aussi posséder des étendues d'eaux pour la pêche et pour construire des moulins uniquement pour eux. Enfin, ils peuvent avoir des chevaux, des troupeaux, et tout ce qu'il faut pour vivre. Et comme les moines ont établi ici ou là des exploitations agricoles, voici ce qu'ils décident : ce sont les convers qui les dirigeront et pas les moines. En effet, la Règle demande aux moines d'habiter à l'intérieur de leur clôture. De plus, les frères savent que le bienheureux Benoît n'a pas construit de monastères dans les villes, dans les villages ou près des habitations des gens. Mais il a choisi des lieux déserts où personne ne passe. Alors, ces hommes saints décident de faire comme lui. Enfin, Benoît a envoyé dans ses monastères douze moines et un abbé. Les frères de Cîteaux feront la même chose."¹

Il semble que St Benoît ait aussi prévu des ouvriers non monastiques. Le texte qui le suggère est : «⁷ Quand ils doivent rentrer les récoltes eux-mêmes, parce que c'est nécessaire là où ils sont, ou bien parce qu'ils sont pauvres, ils ne seront pas tristes.⁸ En effet, quand ils vivent du travail de leurs mains, comme nos Pères et les Apôtres, alors ils sont vraiment moines.⁹ Pourtant, on fera tout avec mesure, à cause de ceux qui sont faibles."² Si ce n'étaient pas les moines, qui faisait la récolte dans le monastère de St Benoît?

¹ Exordium Parvum, chapitre 15,

http://www.scourmont.be/scriptorium/docprim/exord_parv/petit_exorde.htm. Accédé le 22 juin 2010.

² La Règle de St Benoît, chapitre 48, <http://www.scourmont.be/scriptorium/rb/fra/index.htm>. Accédé le 22 juin 2010

D'autres textes de la tradition présentent le concept du travail : les homélies et les commentaires sur l'histoire évangélique de Marie et de Marthe. Au début de l'histoire de l'Église, le travail manuel était estimé salubre pour tous, malgré leur classe sociale. Toutefois, avec le passage du temps, on donnait plus d'importance au domaine spirituel à cause, peut-être, de l'influence grecque. C'est une évolution qui a eu un impact considérable sur l'Église primitive. « Les grecs considéraient le travail manuel approprié seulement pour ceux qui ne possédaient pas les moyens pour mener une vie de loisir, de bon citoyen, ou de philosophe, comme le voyait Aristote. Les romains partageaient cette opinion du travail manuel ; l'attitude de Cicéron qui voyait la vente de son travail comme la vente de sa liberté, est typique. Le fait que le travail manuel était le domaine des esclaves le dévalorisait aux yeux des grecs et des romains. Mais les chrétiens ne partageaient pas ce point de vue. Maîtres et esclaves étaient tous des frères. L'oisiveté était un mal. Les chrétiens d'humbles origines pouvaient remplir des postes importants dans l'Église primitive, tandis que les chrétiens nobles faisaient un travail plus humble. »³

Pour résumer : 1) il semble qu'au temps de St Benoît ainsi qu'aux premiers temps des cisterciens, il y avait besoin de travailleurs de l'extérieur; 2) on éprouve une certaine tension par rapport à l'équilibre entre le travail et la prière, non seulement à cause des nécessités du travail mais aussi à la suite de l'enseignement sur l'histoire évangélique de Marie et de Marthe.

Je ne crois pas, cependant, que ces deux points constituent une explication suffisante de notre expérience aujourd'hui. Le vingtième siècle a connu une grande évolution dans le concept et l'expérience du travail. L'introduction de la chaîne de montage a causé un grand changement dans l'expérience du travail et dans la manière dont on accomplissait son travail. Le temps ne me permet pas de développer le thème (je le ferai dans le grand travail que je suis en train de préparer) mais, brièvement, la répugnance initiale des travailleurs face au nouveau système a cédé à l'accoutumance. Cela s'est passé grâce aux petites augmentations qui ont permis de doubler ou tripler la production au moyen d'une augmentation de la vitesse de la chaîne. Puisque les ouvriers voulaient garder leurs emplois, ils se sont adaptés. Cela a eu pour effet la disparition de toute autre forme de travail, et la diminution de la fierté et de l'amour propre des ouvriers. Un autre facteur dans l'acceptation de la chaîne de montage était la dette personnelle.

Plus d'un chercheur a noté qu'un processus semblable a touché les employés de bureau. La pensée originale et la créativité sont devenues le domaine des cadres supérieurs. Les autres ne faisaient qu'exécuter les décisions prises d'en haut.

Ceux qui entrent dans nos monastères ont peut-être fait cette expérience. Nous avons remarqué certain(e)s candidat(e)s qui ont fait l'expérience de gérant/créateur ou de ouvrier/employé – des expériences qui leur rendent difficile le concept et l'expérience du travail monastique. Ils savent seulement comment être gérant ou comment être ouvrier, ou ils savent accomplir seulement des tâches bien définies, qui ne demandent pas de pensée originale ou d'initiative, etc. Tout cela est une conséquence de leur histoire de travail personnel et, si nous pouvons l'identifier, nous pourrions aider ces personnes à laisser leur passé derrière elles et à apprendre de nouvelles manières de travailler.

Le système éducatif dans plusieurs pays prépare les élèves à cette expérience de travail, d'une manière ou d'une autre. Le temps ne me permet pas de développer ce thème, mais il joue un rôle déterminant dans le choix de la pédagogie pendant la formation initiale et continue.

Quel rapport y a-t-il avec la formation dans nos monastères? Il me semble que pour former les jeunes moines et moniales au travail, les points suivants au moins sont essentiels :

³ Applebaum, p. 193

- Il faut avoir une idée claire du but de la formation et de la réalité à laquelle on forme les candidats, surtout quand elle diffère de l'idéal reçu de la tradition. Qu'est-ce que nous comprenons par fidélité créatrice à la tradition? Comment est-ce que nous la transmettons sans équivoque ou même incohérence entre l'enseignement et la réalité vécue?
- Il faut être clair par rapport à Marie et Marthe Est-ce que nous leur accordons la même valeur? Sont-elles toutes deux intégrées dans la vie cistercienne?
- Il faut trouver une alternative aux convers pour le 21^e siècle, et il faut valoriser cette adaptation au lieu de l'accepter avec réticence, dans l'attente d'une meilleure solution. Je suis consciente que certains monastères ont déjà trouvé leur solution. Je suis également consciente des difficultés économiques qui peuvent en découler et des questions sur la place du travail manuel dans notre vie aujourd'hui. Il est possible que l'interdépendance des monastères et des laïcs cisterciens joue un rôle important dans notre vocation. Ne prétendons pas à une fausse autonomie.
- Il faut nous mettre au courant des développements en dehors de la tradition monastique, parce qu'ils ont un impact sur notre concept et notre expérience de travail (et sur toute notre vie). Si nous ne le faisons pas, il est possible que la formation que nous proposons ne corresponde pas à la réalité d'aujourd'hui, ce qui aura pour résultat un écart entre ce que nous enseignons et ce que nous vivons.

ANTHROPOLOGIE

Comment comprendre la crise culturelle que nous vivons aujourd'hui dont la violence est une des caractéristiques? Au cours de l'année dernière, la lecture de René Girard m'a aidée à mieux comprendre cette situation, et je pense que ces idées peuvent être appliquées à la formation. Cet auteur est mieux connu en Europe, même s'il a vécu et enseigné aux États Unis depuis plus de 50 ans.

Résumé de ses idées :

1. Le désir mimétique : l'imitation est un aspect de comportement qui a une incidence non seulement sur l'apprentissage mais aussi sur le désir ; le désir imité est une source de conflit,
2. Le mécanisme du bouc émissaire est à l'origine du sacrifice et de la culture humaine ; dans l'évolution de l'homme, la religion était nécessaire pour contrôler la violence qui peut surgir de la rivalité mimétique,
3. Ces deux concepts, ainsi qu'une condamnation du mécanisme du bouc émissaire, se trouvent dans la Bible.⁴

Le premier point est lié à l'importance du désir dans notre tradition et à la suggestion de Dom Bernardo Olivera, de notre besoin d'éduquer nos désirs et d'aider les autres à le faire. Girard ajoute le fait que nos désirs sont imitatifs – ils viennent des autres. Cela peut s'avérer difficile à accepter dans cette époque individualiste, mais l'observation des bébés, des enfants et des adultes confirme son opinion. Cela étant donné, le rôle joué par la communauté dans la formation est capital. Les jeunes apprennent à désirer ce que 'possèdent' les anciens. Qu'est-ce qu'ils possèdent et est-ce que cela correspond à la formation que nous proposons aux novices? Les moines du désert apprenaient par imitation et cela reste valable, pour l'essentiel, pour les moines et les moniales d'aujourd'hui. Ce ne sont pas les études qui transmettent la tradition mais plutôt l'imitation des anciens pendant la liturgie, le travail et la *lectio*. La pédagogie de l'imitation – la répétition.

La théorie mimétique de Girard explique aussi l'augmentation de la violence dans le monde d'aujourd'hui. Le temps ne me permet pas de développer ce thème. Mais je crois qu'il peut être utile de le faire, pour découvrir comment le christianisme renverse le conflit et l'imitation

⁴ Cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/René_Girard

mimétique négative, et dénonce le mécanisme du bouc émissaire. Je crois que cela peut être utile pour la formation, spécialement pour ceux qui ont subi la violence.

Dans la vie communautaire, le conflit mimétique se manifeste dans la jalousie et l'envie. Cet extrait du sermon 18 de Gilbert de Hoyland illustre ce point :

« Pourquoi veux-tu, toi, corrompre par ton envie le bien d'autrui? Vas-tu ajouter à ce que tu possèdes ce que tu arraches à un autre? Oui peut-être, mais seulement dans le cas où tu lui enlèves une richesse d'ordre matériel. Le vice de ce vol-là, je ne le redoute pas de la part des cloîtrés. Mais il existe un genre plus subtil de vol, dû à la jalousie. Comment ne pas considérer comme un vol si, au lieu de toucher à son argent, tu ravis à quelqu'un sa réputation? Non : tu ne convoites pas sa fortune, mais tu déchires son renom. Quel avantage retires-tu de cette diminution d'autrui? À ronger ainsi le bien d'un autre, quel accroissement t'en revient-il? Mais peut-être que, dans ta bouche, les dents qui s'étaient préparées à la détruire se brisent sur la vérité évidente de sa vertu? Tu n'oses plus la ronger, mais tu ne peux pourtant pas la célébrer. Dès lors tu ne dérobes plus en parole le bien d'autrui, mais peut-on dire que tu ne le lui prends pas? Comment ne pas parler de vol lorsque tu privas un bien évident d'un témoignage qui lui est dû, et que, à défaut de corrompre par un mensonge la gloire véritable d'un prochain, tu ne la supprimes pas moins par ton silence? Veux-tu apprendre comment le vol peut même consister simplement dans le jugement qu'on porte intérieurement ? Écoute l'Apôtre affirmer : *Il n'a pas considéré comme un rapt de se faire l'égal de Dieu*. Une âme envieuse ne peut laisser entrer en elle un jugement positif sur le bien d'autrui. Elle ne veut pas comprendre que tel prochain agit bien : même si elle n'ose ouvertement le proclamer, secrètement ou bien elle se cache les mérites de l'autre, ou bien elle les minimise. Pourquoi cela, sinon parce que la jalousie, à force de ne penser qu'à notre propre excellence, laisse dans l'ombre celle d'autrui ? »⁵

Un autre aspect de la pensée de Girard et de son développement par d'autres auteurs, est l'emphase mise sur l'histoire de Caïn et Abel. En effet, James Allison avance la thèse qu'ici se trouve le péché originel, qui est le fratricide provoqué par la jalousie. Cette interprétation souligne davantage d'autres aspects de la concupiscence que le désir sexuel. Cela peut aussi s'avérer utile pendant tout le processus formatif.

Je vous propose ici quelques idées qui, je crois, pourraient être utiles dans la formation au 21^e siècle. Ce que je vous ai présenté est assez sommaire ; il faudra une présentation plus développée, avec des suggestions pratiques et concrètes. J'espère que cette étude provoquera une discussion pour que nous puissions mieux servir ceux qui se présentent à nos monastères ainsi que ceux qui sont déjà moines et moniales fidèles.

⁵ Gilbert de Hoyland: *Sermons sur le Cantique des Cantiques*, 1. Oka: Pains de Cîteaux N°6, p. 253.

Table des matières

Participants	2
Introduction	3
I. Préparation de la RGM	3
1. Rapports de maison	3
1.1 Rédaction	3
1.2 Traitement	4
1.3 Commissions Mixtes	5
1.4 Document sur l' « État de l'Ordre »	6
2. Rapports des régions	8
3. Thème principal : la formation	9
3.1 Ratio	13
4. Autres points à mettre au programme	13
4.1 Structures de l'Ordre	13
4.1.1 Le Père Immédiat	13
4.1.2 Composition de la Commission Centrale	15
4.1.3 Révision du Statut des Fondations	15
4.1.4 Lien juridique entre une maison de moniales et sa fondation	16
4.2 Voix passive pour l'élection de l'Abbé Général : C 83.1	16
4.3 Suppression d'un monastère : C 67	17
4.4 Commissions d'aide	18
4.5 Autorité partagée	19
4.6 Secrétaire Centrale pour la formation	19
4.7 Secrétaire Central pour la liturgie	20
4.8 Confirmation des Actes des CG et de la RGM 2008	21
4.9 Laïcs cisterciens	22
5. Organisation de la RGM	23
5.1 Commission de Coordination	23
5.1.1 Démission de M. Marie-Pascale de Brialmont	23
5.1.2 Personnes pour aider les nouveaux Capitulants	23
5.1.3 Commission de liaison	23
5.1.4 Secrétaire de la Commission de Coordination	24
5.2 Liturgie	24
5.3 Invités	25
5.4 Audience papale	25
5.5 Personnel pour la RGM	25
II. Conseil plénier de l'Abbé Général	26
1. Préfondation de Valserena en Syrie	26
2. Bela Vista	26
3. Marija Zvijezda	27
4. Maisons de l'Ordre de langue allemande	27
III. Divers	27
1. Supérieur(e)s démissionnaires	27
2. Évaluation	28
IV. Annexes	29
1. Les Rapports de maison et leur traitement à la RGM 2011	29
2. Document de Sr Pamela sur le travail et l'anthropologie	32
Table des matières	37